

plus de 50 %. Elle n'est certainement pas du cinquième de ce chiffre pour nos protégés. Je pourrais citer tel grand entrepreneur de menuiserie qui, depuis trois ans, a reçu dans ses ateliers plus de 150 patronnés, qui en demande toujours et qui jamais n'a fait entendre une plainte contre eux.

Et les femmes ! Que n'y a-t-il pas à faire à leur égard ? Combien, parmi elles, de délaissées, d'entraînées par de funestes influences ! Que de filles séduites, que de femmes abandonnées par leur mari ! Tout cela descend jusqu'au fond de l'opprobre, si on n'intervient pas à temps. Tout cela peut cependant être sauvé par une assistance opportune. Nous venons d'ouvrir un asile pour les femmes, et déjà nous entrevoyons d'heureux résultats.

Vous voyez, Messieurs, tout ce qu'il y a à faire encore de ce côté.

Je me résume : empêcher dans la prison la contagion corruptrice, réveiller pendant l'expiation le sentiment du bien et donner ensuite à la bonne volonté le moyen de se soutenir, voilà les véritables assises d'une juste et saine réforme. — Voilà les seuls moyens efficaces de combattre le fléau social dont on commence si tardivement à s'effrayer, et, peut-être, si ces moyens eussent été mis plus tôt en pratique, ne verrait-on pas l'empirisme chercher un remède au mal dans des combinaisons abandonnées après une triste et décisive expérience par les pays voisins. (*Applaudissements.*)

M. DÉSIRÉ NISARD, *président*. — La Société d'Économie sociale doit se féliciter grandement de la bonne fortune qui lui a permis, après le beau discours de M. Lacoïnta, de recevoir, de la bouche si éloquente et si autorisée de M. Bérenger, de nouvelles et précieuses informations sur l'importance et la nécessité sociales de la réforme pénitentiaire. Cette émouvante séance nous laissera à tous une durable impression, et nous inspirera, avec l'admiration pour les hommes de cœur et de dévouement qui se consacrent à cette réforme, la résolution de seconder leurs méritoires efforts. (*Applaudissements.*)

LES

## ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

FRANÇAIS

### Statistique du ministère de l'Intérieur pour 1878.

La statistique du service pénitentiaire, pour l'année 1878, constate une légère amélioration sur 1877.

L'effectif des divers établissements au 31 décembre 1877 était de 47,939 détenus du sexe masculin et 9,992 du sexe féminin, soit . . . . . 57.931

Le total des entrées s'est élevé en 1878 à . . . . . 389.297

Ensemble . . . . . 447.228

Le total des sorties a été de . . . . . 391.024

L'effectif au 31 décembre 1878 était donc de . . . . . 56.204

dont 46,930 détenus du sexe masculin, et 9,274 du sexe féminin.

Le total des journées de détention est de 20,767,595 correspondant à une moyenne de 56,896 détenus dont 47,068 du sexe masculin et 9,828 du sexe féminin. En 1877 la moyenne avait été de 58,332 détenus dont 47,926 du sexe masculin et 10,406 du sexe féminin.

Les individus condamnés à raison de faits se rattachant à l'insurrection de 1871 comptaient dans la population au 31 décembre 1877 pour 528 et pour 266, au 31 décembre 1878.

Le nombre des détenus de droit commun au 31 décembre 1878 se répartissait ainsi :

	Adultes	Jeunes détenus	Totaux	Total général
Sexe masculin	38,531	8,142	46,673	} 55,938
Sexe féminin	7,360	1,905	9,265	

On constate sur la population du 31 décembre la diminution suivante :

	Adultes	Jeunes détenus	Totaux	Total général
Sexe masculin	598	152	750	} 1,465
Sexe féminin	637	78	715	

Comme l'année précédentes les tableaux statistiques sont groupés en sept séries : Transfèremens. — Maisons centrales de force et de correction et pénitenciers agricoles. — Maisons de détention. — Établissements d'éducation correctionnelle. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté. — Dépôts des condamnés aux travaux forcés. — Dépenses personnel et renseignements divers.

Nous avons suivi le même ordre tout en croyant ne pas devoir nous occuper des transfèremens et des maisons de détention affectées aux condamnés à raison de faits se rattachant à l'insurrection de 1871. Si la première question est toute spéciale, la seconde a perdu tout intérêt depuis l'amnistie.

### *Maisons centrales de force et de correction et pénitenciers agricoles.*

Par suite de la diminution de l'effectif des individus condamnés à la détention à raison de faits insurrectionnels, l'établissement de Belle-Isle a pu les réunir tous, et celui de Thouars a été évacué et affecté, à partir de juillet 1878, aux hommes condamnés à la réclusion.

Le nombre des maisons de force destinées aux hommes s'est ainsi trouvé porté à cinq (Amiens, Beaulieu, Melun, Riom et Thouars). . . . . 5

Le nombre des maisons centrales de correction est resté de 10 (Albertville, Clairvaux, Embrun, Eysser, Fontevrault, Gaillon, Landerneau, Loos, Nîmes et Poissy). . . . . 10

Enfin trois pénitenciers agricoles (Casabianda, Castel-

*A reporter.* . . . . 15

*Report.* . . . . 15

luccio et Chiavari) reçoivent des condamnés à la réclusion et des condamnés à plus d'un an d'emprisonnement. . . . .

Ensemble. . . . . 18

Le nombre des établissements affectés aux femmes condamnées aux travaux forcés, à la réclusion ou à plus d'un an d'emprisonnement n'a pas été modifié et reste fixé à 6 (Auberive, Cadillac, Clermont, Doullens, Montpellier et Rennes). . . . . 6

Total. . . . . 24

### *Mouvement d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1878.*

La population des maisons de force, des maisons centrales et des pénitenciers agricoles affectés aux hommes était au 31 décembre 1877 de. . . . . 15.245

Le nombre des entrées a été de. . . . . 7.510

Ensemble. . . . . 22.725

Celui des sorties a été de. . . . . 7.709

Au 31 décembre 1878, la population était donc de . . . . . 15.016  
soit 199 environ de moins que l'année précédente.

Les journées de détention forment un total de 5,496,700, ce qui fait ressortir la moyenne de la population à 15,059 contre 15,522 en 1877, soit une diminution de 463. Encore cette diminution serait-elle plus importante, si le pénitencier agricole de Casabianda n'avait reçu au mois d'août un convoi de 215 Arabes extraits de la maison centrale de l'Harrach, et, postérieurement tous les indigènes frappés de la même peine en Algérie.

Dans ces chiffres ne sont pas compris ceux qui se rapportent au quartier d'aliénés annexé à la maison centrale de Gaillon qui, au 31 décembre 1877, renfermait. . . . . 59 hommes.

Ce quartier a reçu en 1878. . . . . 41

Ensemble. . . . . 100 hommes.

Il en est sorti 2 réintégrés dans les maisons centrales, 19 libérés, 5 décédés. . . . . 26

Il restait donc au 31 décembre 1878. . . . . 74 hommes.

Le nombre des journées étant de 27,177, l'effectif moyen a été de 74 contre 49 en 1877.

La population des établissements affectés aux femmes était au 31 décembre 1877 de . . . . . 3.505

Le nombre des entrées a été de. . . . . 1.139

Ensemble. . . . . 4.644

Celui des sorties de . . . . . 1.441

La population au 31 décembre 1878 était donc de . . . . . 3.203

ou 302 de moins que l'année précédente.

Le total des journées de détention étant de 1,231,294, la population moyenne ressort à 3,373 en 1878, contre 3,574 en 1877, soit une diminution de 201.

*Composition de la population au 31 décembre 1878.*

Sous le rapport des peines, la population des établissements affectés aux hommes était ainsi répartie au 31 décembre 1878 :

Déportation . . . . .	1	} 16
Travaux forcés. . . . .	15	
Réclusion. . . . .	4.372	} 15.000 soit
Emprisonnement. . . . .	10.628	

L'augmentation des condamnés à la réclusion est principalement imputable à l'internement des Arabes au pénitencier de Casabianda. A part les modifications causées par l'introduction de ce nouvel élément dans la population pénitentiaire, il y a peu de différences entre les données statistiques relatives aux années 1877 et 1878.

Voici, du reste, les principales différences :

Juridiction. — Cour d'assises 50.27 0/0 contre 44.09 en 1877.

Moyenne des peines temporaires :

(Réclusion) 6 ans 11 mois contre 6 ans 8 mois.

(Emprisonnement) 2 ans 10 mois, contre 2 ans 9 mois.

Il n'y a pas de différences sensibles aux divers points de vue de la nature des crimes et délits, de l'âge, de l'état civil, de la religion, des professions antérieures et de la quotité du produit du travail attribué au pécule.

Sous le rapport des antécédents judiciaires, il y a une légère amélioration sur la masse (74.907 0/0 contre 75.873 en 1877), mais 4.795 0/0 contre 4.515 avaient subi deux condamnations entraînant les peines de la récidive ; 2,864 contre 2,649 en avaient

subi quatre et 4,908 contre 4,588 en avaient subi plus de quatre. Sur les 15,016 condamnés, 3,137 seulement étaient exempts d'antécédents judiciaires.

La proportion des étrangers est de 7.87 0/0 contre 5.67 en 1877.

Si l'on trouve en 1878 un plus grand nombre de condamnés sachant lire (12.41 0/0 contre 10.70 en 1877), par contre ceux qui savent lire et écrire en 1878 ne représentaient que 27.10 0/0 contre 31,63 en 1877.

Dans les établissements affectés aux femmes, on ne constate pas de modifications bien sensibles. Les principales sont :

37.49 0/0 condamnées aux travaux forcés en 1878, au lieu de 35.98 en 1877.

60.57 0/0 condamnées par les cours d'assises en 1878, au lieu de 58.60 en 1877.

Moyenne des travaux forcés à temps, 9 ans 7 mois 1/2 en 1878, au lieu de 10 ans 7 mois en 1877.

Les moyennes de la réclusion et de l'emprisonnement : 7 ans et 1 mois et 2 ans 9 mois sont les mêmes en 1877 et en 1878.

On constate sous le rapport de l'âge une augmentation de condamnées de 16 à 20 ans (9.24 0/0 contre 6.88 en 1877). La proportion reste sensiblement la même jusqu'à 50 ans et elle va en décroissant à partir de cet âge.

Au point de vue de l'état civil, il y a une diminution des célibataires, veuves ou femmes mariées ayant des enfants 25.29 0/0 contre 27.73 et 21.98 0/0 contre 24.54.

Pour les professions antérieures, la proportion est plus forte pour les professions agricoles, journalières et domestiques (60.631 0/0 contre 57.603 en 1877), les professions alimentaires (1.873 0/0 contre 1.170), les professions libérales (1.811 0/0 contre 1.173); moins élevée pour les ouvrières d'ateliers ou de fabriques (19.138 0/0 contre 21.598), les vagabondes, mendiantes et filles publiques (2.654 0/0 contre 3.939).

Le nombre des récidivistes a augmenté, mais surtout pour les femmes n'ayant subi que des condamnations à un an et au-dessous. Ainsi, tandis que l'augmentation est peu sensible pour les femmes ayant subi une condamnation entraînant les peines de la récidive (10.844 0/0 contre 10.614), deux condamnations (4.184 0/0 contre 3.994) ou trois (2.747 0/0 contre 2.311) l'accroissement est plus important pour les femmes ayant subi des

peines n'entraînant pas les peines de la récidive: une condamnation 11.708 0/0 contre 10.899 en 1877 — deux condamnations 7.418 0/0 contre 6.476 — trois et plus 11.770 0/0 contre 10.1074.

La proportion des récidivistes est également plus élevée que l'année précédente: 51,889 0/0 contre 48,502 0/0, soit une augmentation de plus de 4 0/0.

La moyenne de la quotité du produit du travail attribué au pécule est de 3.78 contre 3.88 en 1877.

Quant à l'état de l'instruction au moment de l'entrée, il n'y a pas de différences bien sensibles: 46.68 0/0 contre 46.26 en 1877 étaient illettrés; 0.31 0/0 au lieu de 0.60 avaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.

*Résultats de l'enseignement pendant l'année.*

7,006 hommes ont participé à l'enseignement scolaire pendant l'année. Ils se répartissaient de la façon suivante d'après l'état de leur instruction au 1<sup>er</sup> janvier 1878 pour ceux qui étaient présents à cette date, au moment de leur entrée pour les autres

Illettrés . . . . .	14.91	ou	21,28 0/0
Sachant lire. . . . .	12.79		18,25
— lire et écrire . . . . .	17.40		24,84
— lire, écrire et calculer . . . . .	24.96		35,63

En 1877, les proportions étaient respectivement de 21, 19.87, 27.69 et 31.44 0/0.

Voici les résultats obtenus comparés à ceux de 1877 :

Illettrés :	{	Ayant appris à lire . . . . .	577	soit	38,70 0/0	contre	43,80	en	1877
		— à lire et écrire . . . . .	304	—	20,39	—	23,02	—	
		— à lire, écrire et calculer . . . . .	173	—	11,60	—	6,93	—	
Encore illettrés . . . . .	{	Encore illettrés . . . . .	437	—	29,31	—	26,25	—	
		Ayant appris à écrire . . . . .	513	—	40,11				
		— à écrire et à calculer . . . . .	344	—	26,89	—	76,50	—	
Sachant lire :	{	Ayant fait des progrès . . . . .	406	—	8,29				
		N'ayant pas fait de progrès . . . . .	316	—	24,71	—	23,50	—	
		Ayant appris à calculer . . . . .	783	—	45				
Sachant lire et écrire :	{	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire . . . . .	165	—	9,48	—	61,63	—	
		Ayant fait des progrès . . . . .	115	—	6,64				
		N'ayant pas fait de progrès . . . . .	677	—	38,91	—	38,37	—	

Sachant lire, écrire et calculer :	{	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire . . . . .	269	—	10,78	—	0,91	—
		Ayant fait des progrès . . . . .	1406	—	56,33			
		N'ayant pas fait de progrès . . . . .	821	—	32,89			

Au 31 décembre 1878, il y avait 4,053 détenus fréquentant l'école, soit 26.99 0/0 contre 25.02 en 1877.

Des leçons de dessin ont été données à 150 détenus à Clairvaux, Melun, Nîmes et Riom; 469 ont suivi des cours de musique à Aniane, Embrun, Gaillon, Landerneau, Melun, Riom, Thouars, Casabianda et Castelluccio.

Il a été pourvu par les bibliothèques pénitentiaires à 265,086 mises en lecture, soit 33.85 par distribution hebdomadaire et par 100 détenus, contre 30.12 0/0 l'année précédente.

Le nombre des femmes ayant fréquenté l'école en 1878 a été de 1,503, savoir :

Illettrées . . . . .	284	soit	18,90 0/0
Sachant lire. . . . .	415		27,61
— lire et écrire . . . . .	432		28,71
— lire, écrire et calculer et recevant le complément de l'instruction primaire. . . . .	372		24,75

La statistique de 1878 ne contient pas les proportions correspondantes de 1877.

Les résultats de l'instruction en 1878 comparés à ceux de 1877 sont les suivants :

Illettrées :	{	Ayant appris à lire. . . . .	152	soit	53,52 0/0	en	1878	}	contre	77,01	en	1877	
		— à lire et écrire . . . . .	57	—	20,07	—							
		— à lire, écrire et calculer . . . . .	17	—	5,99	—							
Encore illettrés . . . . .	{	Encore illettrés . . . . .	58	—	20,42	—				22,99			
		Ayant appris à écrire. . . . .	217	—	32,29	—							
		— à écrire et calculer . . . . .	39	—	9,40	—					44,10		
Sachant lire :	{	Ayant fait des progrès . . . . .	3	—	0,72	—							
		N'ayant pas fait de progrès . . . . .	156	—	37,50						55,90		

Sachant lire et écrire :	} Ayant appris à cal- culer . . . . .	245 — 56,71 0/0 en 1878.	} contre 47,12 en 1877	
		Ayant reçu le com- plément de l'ins- truction primaire.		43 — 9,95 —
		Ayant fait des pro- grès . . . . .		24 — 5,56 —
		N'ayant pas fait de progrès . . . . .		120 — 27,78 —
Sachant lire, écrire et calculer :	} Ayant reçu le com- plément de l'ins- truction . . . . .	149 — 40,05 —	} 84,59	
		Ayant fait des pro- grès . . . . .		499 — 53,50 —
		N'ayant pas fait de progrès . . . . .		24 — 6,45 —

Comme on le voit, les résultats ont été meilleurs pour les femmes en 1878 qu'en 1877.

Le nombre des élèves inscrites à l'école était, au 31 décembre 1878, de 1,001, soit 31.25 au lieu de 30.67 en 1877.

Il y a eu 16,727 mises en lecture des livres composant les bibliothèques. La proportion ressort à 9.54 par distribution hebdomadaire et par 100 détenues, contre 9.37 en 1877.

Il a été infligé 75,981 punitions ; les plus nombreuses sont les privations alimentaires, les réprimandes, la cellule, les amendes, etc. La proportion des détenus punis est de 60.36 0/0 dans les maisons centrales et de 59.58 0/0 dans les pénitenciers agricoles, contre 53.35 et 60.57 0/0 en 1877.

Le nombre des journées de cellules s'est élevé à 79,090 dans les maisons centrales et à 15,028 dans les pénitenciers agricoles, soit 1.63 et 2.33 par 100 jours de détention contre 1.44 et 2.04 l'année précédente.

Dans les maisons centrales, 7 condamnés, dont 6 occupés à des travaux extérieurs, se sont échappés ; 6 ont été repris dans l'année. Il y a eu de plus 7 tentatives d'évasions. Dans les pénitenciers agricoles on compte 43 évasions dont 41 suivies de réintégration et 4 tentatives.

En 1877 on signalait 11 évasions et 5 tentatives dans les maisons centrales, 58 évasions et 19 tentatives dans les péniten-

ciers agricoles. Il y a donc sur ce point une amélioration à constater.

Dans les maisons affectées aux femmes, le nombre des infractions a été de 4,366 ; les plus nombreuses sont les infractions au silence, la négligence dans le travail, la rébellion, le refus de travail, etc. La proportion par jour est de 0.35 0/0 en 1878 contre 0.41 en 1877.

Il a été infligé un nombre égal de punitions dont les principales sont les privations alimentaires, les réprimandes, la cellule, etc.

*Grâces, commutations de peines, récompenses.*

7,217 hommes ont été l'objet de mesures de clémence, soit 6.23 0/0 de l'effectif général. La proportion était la même en 1877. Il y a eu moins de remises du restant de la peine, mais plus de réductions. 75.10 0/0 de ces décisions ont été provoquées par l'administration, 24.90 par des recours des condamnés ou de leurs familles. En 1877, les proportions étaient de 65.15 0/0 et de 34.85.

816 individus ont en outre obtenu, à titre de récompense, une augmentation d'un dixième en sus de la quotité du produit de leur travail, à laquelle leur donnait droit leur catégorie pénale.

Des mesures de clémence ont été prises en faveur de 340 femmes ou 7.35 0/0 contre 5.26 en 1877.

73.24 avaient été provoquées par l'administration contre 75 en 1877.

67 femmes ont obtenu des dixièmes supplémentaires.

*État disciplinaire.*

Il a été prononcé par les tribunaux ordinaires, pour crimes ou délits commis dans les établissements affectés aux hommes, 20 condamnations, dont 6 aux travaux forcés, 1 à la réclusion et 13 à l'emprisonnement.

En 1877, il y avait eu 22 condamnations, dont 2 à la peine capitale et 5 aux travaux forcés.

Aucune femme n'a été déférée à la justice en 1877 et en 1878.

Il a eu 76,681 infractions de la compétence des prétoires de justice disciplinaire. Les infractions les plus nombreuses sont : les infractions au silence, la paresse et la négligence dans le travail, le jeu, la possession d'objets prohibés, la rébellion, etc.

Pour les deux années 1877 et 1878, l'état disciplinaire est beaucoup plus mauvais dans les pénitenciers agricoles que dans les maisons centrales où pourtant la surveillance est plus active.

Il y a eu 1774 femmes punies.

Aucune évasion n'a été consommée ni tentée, de même que les années précédentes.

*Etat sanitaire.*

L'état sanitaire a été plus satisfaisant en 1878 qu'en 1877 dans les établissements affectés aux hommes.

Les infirmeries renfermaient au 31 décembre 1877. . . . . 511 malades.  
Il est entré en 1878. . . . . 9.170 —  
Ensemble. . . . . 9.681 malades.

Il est sorti :  
Guéris . . . . . 8.218 }  
Transférés dans les établissements }  
hospitaliers ou aux quartiers d'aliénés à Gaillon. . . . . 42 } 9.135 —  
Libérés. . . . . 360 }  
Décédés. . . . . 545 }

Il restait au 31 décembre 1878. . . . . 546 malades.

La proportion des entrées à l'infirmerie a été de 0.17 par jour contre 0.15 en 1877; celle des journées d'infirmerie 3,57 contre 3.97; le séjour à l'infirmerie est descendu de 21 jours 86 à 20 jours 28.

La proportion du nombre d'admissions à l'infirmerie par rapport à la population est plus élevée pour les pénitenciers que pour les maisons centrales.

Les principales maladies sont les indigestions, les embarras gastriques, les maladies des bronches et du larynx, les gastrites et entérites, l'anémie, les abcès et ulcères, les fièvres diverses, etc.

Dans les pénitenciers agricoles les fièvres intermittentes comptent pour 55.08 0/0.

Les maladies qui ont causé le plus grand nombre de décès sont la phthisie pulmonaire, la pleurésie, les maladies du cerveau, l'anémie, la gastrite, etc. Sur 100 décès, 50.46 ont été causés par des maladies chroniques, en 1878, contre 43.04, en 1877. Le

nombre des maladies, comme celui des décès, croit à peu près proportionnellement au temps passé en prison.

Dans les établissements affectés aux femmes, il y avait  
31 décembre 1877 . . . . . 150 malades.  
Il est entré en 1878. . . . . 1.908 —  
Ensemble . . . . . 2.058 malades.

Il est sorti :  
Guéries. . . . . 1.762 }  
Transférées dans les établissements }  
hospitaliers. . . . . 19 } 1.937 —  
Libérées . . . . . 17 }  
Décédées . . . . . 139 }

Il restait au 31 décembre 1878. . . . . 121 malades.

Le total des journées d'infirmerie a été de 50,541.

La proportion des entrées quotidiennes à l'infirmerie est de 0.15 en 1878 contre 0.16 en 1877. La mortalité est descendue de 10.12 0/0 en 1877 à 6.91 par rapport aux femmes traitées et de 4.22 à 4.12 par rapport à l'effectif total.

Les maladies les plus nombreuses sont les maladies des bronches et du larynx, les gastrites, les embarras gastriques, l'anémie, les érysipèles, etc.

Il y avait 29.60 0/0 de maladies chroniques contre 26.85 en 1877. Comme pour les hommes, les premières années de détention sont celles qui sont le mieux supportées.

Les affections qui ont causé le plus grand nombre de décès sont la phthisie, la pneumonie, les maladies du cœur, du cerveau, des bronches, etc.

*Aliénation mentale, suicides.*

	Hommes	Femmes
Les détenus signalés comme aliénés au 31 décembre 1877 étaient au nombre de . . . . .	17	2
Pendant l'année sont devenus aliénés . . . . .	22	18
Ensemble . . . . .	39	20

Il est sorti :  
Par libération ou décès 17 hommes 3 femmes }  
Par transfèrement dans les établissements spéciaux 9 — 16 — } 26 19  
Il restait au 31 décembre 1878. . . . . 13 1

Le nombre des épileptiques non aliénés était à la fin de 1877 de . . . . .	Hommes	Femmes
L'existence de l'épilepsie a été constatée chez . . . . .	82	6
Ensemble . . . . .	<u>102</u>	<u>4</u>

Sont sortis :

	Hommes	Femmes
Libérés ou décédés . . . . . 47 hommes 4 femmes	} 55	} 4
Transférés dans des établissements spéciaux. . . . . 8 — » —		
Restaient au 31 décembre 1878 . . . . .	<u>47</u>	<u>6</u>

En 1877 il avait été constaté 34 cas d'aliénation mentale avec ou sans épilepsie chez les hommes, 17 chez les femmes, 47 d'épilepsie sans aliénation chez les hommes, 4 chez les femmes.

Dans les établissements affectés aux hommes, il y a eu 1 suicide par suspension et 5 tentatives, 2 par suspension, 3 au moyen d'instruments tranchants. En 1877 il y avait eu 2 suicides et 4 tentatives. Une femme est morte en se précipitant par une fenêtre. Un suicide semblable s'était produit en 1877.

Les chiffres précédents ne comprennent pas les individus internés à Gaillon.

L'effectif du quartier spécial était au 31 décembre 1877 de . . . . .	59
Le nombre des entrées a été de . . . . .	41
Ensemble . . . . .	<u>100</u>

Celui des sorties s'est élevé à 26, savoir :

Réintégrés dans un établissement pénitentiaire . . . . .	2	} 26
Libérés placés dans un asile . . . . .	14	
— remis à leurs familles . . . . .	5	
Décédés . . . . .	5	
Il restait donc au 31 décembre 1878 . . . . .	<u>74</u>	

La population moyenne ressort à 74 contre 49 en 1877.

*Travail.*

Le nombre des journées de travail dans les établissements affectés aux hommes s'est élevé à 4,096,821 dont 3,605,328 pour les maisons centrales et 491,493 pour les pénitenciers agricoles.

La moyenne des détenus occupés ressort à 13,258 dont 11,668 ou 87,77 0/0 par rapport à l'effectif général dans les premiers de ces établissements et 1,590 ou 90.08 0/0 dans les seconds. Les proportions, en 1877, étaient de 87.70 0/0 et 87.68.

Le chiffre total des travailleurs était, au 31 décembre 1878, de 13,182 dont 11,449 ou 88,59 0/0 par rapport à la population présente à la même date dans les maisons centrales, 1,733 ou 82,30 0/0 dans les pénitenciers agricoles contre 88,92 et 87,74 0/0, au 31 décembre 1877.

Les produits de la main-d'œuvre des condamnés s'élèvent à la somme de 3,798,445 fr. 95 c. dont 3,495,888 fr. 90 c. dans les maisons centrales et 302,557 fr. 05 dans les pénitenciers agricoles.

L'effectif des 11,668 hommes occupés dans les maisons centrales se répartit de la manière suivante :

Services intérieurs agricoles . . . . .	4	soit 0,03 0/0	contre 0,10	en 1877
Services intérieurs économiques . . . . .	1,749	14,99	—	14,65 —
Travaux aux bâtiments . . . . .	19 3	1,66	—	1,79 —
Travaux extérieurs (fabrication de chaux culture, etc). . . . .	9 9	0,85	—	1,08 —
	<u>2,045</u>	<u>17,53</u>	—	<u>17,62 —</u>
Travaux industriels	9,623	82,47	—	82,38 —
Total . . . . .	11,668			

Le produit par journée pour chacun de ces genres d'occupation ressort en moyenne à :

Services intérieurs agricoles . . . . .	à 0,7451	en 1878	contre 0,5027	en 1877
Services intérieurs économiques . . . . .	0,7523	—	0,7183	—
Travaux aux bâtiments . . . . .	0,9236	—	0,9130	—
Travaux extérieurs (fabrication de chaux, culture, etc) . . . . .	1,4941	—	1,4667	—
Travaux industriels	1,0047	—	1,0019	—

Pendant l'année 1878 les industries ayant employé le plus grand nombre de détenus sont les suivantes : chaussonnerie, vannerie, fabrication de boutons de nacre, cordonnerie clouée, tissage de fil, laine ou coton, cordonnerie cousue, confection d'espadrilles, sandales, galoches, fabrication de chaises, etc.

Les salaires varient de 1 fr. 5802 pour la fabrication de lits et meubles en fer à 0,2310 pour l'écharpillage d'étoupes.

Les moyennes diffèrent peu de celles qui avaient été obtenues en 1877.

Dans les établissements affectés aux *femmes*, les journées de travail forment un total de 939,502, soit en moyenne 3,405 détenues travaillant, ou 92,05 0/0 par rapport à l'effectif en 1878, contre 91.77 en 1877.

Le montant du produit du travail a été de 888,873 fr. 77 c., soit en moyenne :

Par journée de travail 92.64 en 1878 contre 89.28 en 1877  
Par journée de détention 72.19 — 66.23 —

Les 3,405 condamnées appliquées au travail se répartissaient ainsi :

Services économiques . . . . .	884	ou	1238 0/0	en 1878	contre	11.46	en 1877
Travaux industriels . . . . .	2,721	8762	—	88.54			

Les femmes occupées à des travaux industriels travaillaient à la confection de chemises, faux-cols, manchettes à la main et à la mécanique, à la cordonnerie (piquage), à la confection de corsets, au blanchissage et repassage, à la préparation de cheveux et à la fabrication de boutons de linge.

Le produit moyen de la main-d'œuvre a été par journée de travail pour les services économiques de 67.80 en 1878, contre 66.07 en 1877, et pour les travaux industriels de 96.13 contre 92.28.

Il ressort des tableaux relatifs au travail que le montant total des produits de la main-d'œuvre des détenus des deux sexes dans les maisons centrales et des hommes dans les pénitenciers agricoles s'est élevé en 1878 à 4,687,319 fr. 72 c. Cette somme a été ainsi répartie :

Hommes. — Maisons	Pécule des détenus		Portion restant à la disposition de l'État et concédée aux entrepreneurs ou acquise au Trésor.		Totaux.
	Disponible.	Réservé.			
centrales . . . . .	935.410 44	679.446 48	1.884.332 31	3.495.888 90	
Pénitenciers agricoles . . . . .	71.819 53	64.080 56	169.656 96	302.557 05	
	<u>1.006.929 64</u>	<u>740.527 04</u>	<u>2.050.989 27</u>	<u>3.798.445 95</u>	
Femmes. — Maisons					
centrales . . . . .	487.487 27	467.658 63	533.727 87	888.87377	
Total . . . . .	<u>1.194.416 91</u>	<u>908.185 67</u>	<u>2.584.717 14</u>	<u>4.687.319 72</u>	

Soit par journée de détention :

Hommes. — Maisons centrales . . . . .	19c.27	44c. »	38c.77	72c.04
Pénitenciers agricoles . . . . .	11.15	9.48	26.34	46.97
Ensemble . . . . .	18.32	13.47	37.31	69.10
Femmes. — Maisons centrales . . . . .	15.23	13.61	43.55	72.19
Moyennes générales . . . . .	17.75	13.50	38.42	69.67

En 1877, les moyennes étaient pour le pécule disponible de 18 c. 84 dans les maisons centrales d'hommes, de 10 c. 88 dans les pénitenciers agricoles, de 14 c. 54 dans les maisons centrales de femmes; pour le pécule réservé de 14 c. 01 dans les maisons centrales d'hommes, de 9 c. 39 dans les pénitenciers agricoles, 13 c. 22 dans les maisons centrales de femmes, et pour la portion profitant directement ou indirectement au Trésor de 39 c. dans les maisons centrales d'hommes, de 25 c. 30 dans les pénitenciers agricoles et 41 c. 57 dans les maisons centrales de femmes.

*Dépenses des condamnés sur leur pécule.*

Dans les établissements affectés aux *hommes* les dépenses effectuées par les condamnés sur leur pécule disponible se sont élevées en 1878 à 913,515 fr. 40 c.

Sur une dépense de 100 francs, 9 fr. 90 c. sont employés en achat de pain et 70 fr. 78 c. en achat d'autres aliments, c'est 80.68 0/0, soit en moyenne par jour :

Achat de pain et autres aliments	13 c. 41	en 1878	contre	13 c. 29	en 1877.
— d'objets d'habillements et menus ustensiles . . . . .	1 32	—	1 26	—	
Autres dépenses . . . . .	1 89	—	2 09	—	
	<u>16 62</u>		<u>16 64</u>		

Les dépenses effectuées par les femmes sur leur pécule forment un total de 160,110 fr. 91 c.

Sur une dépense de 100 fr. 72 fr. 24 ont été employés à des achats d'aliments.

Des vivres supplémentaires ont été délivrés gratuitement aux hommes pour une valeur de 23,254 fr. 92 c. soit 0 fr. 42 c. par journée de détention, aux femmes pour 609 francs ou 0 fr. 05 par journée. En 1877, les moyennes avaient été de 0 fr. 16 et 0 fr. 05.

#### *Situation des libérés au moment de leur sortie.*

Il a été mis en liberté pendant l'année 6,096 hommes, dont 5,524 des maisons centrales, 572 des pénitenciers agricoles et 1,210 femmes; 314 hommes ou 5.15 0/0, 72 femmes ou 5.95 0/0 avaient obtenu remise du restant de leur peine. En 1877, la proportion des libérations anticipées était pour les hommes de 5.72, pour les femmes de 5.80 0/0.

La proportion des détentions de courte durée a sensiblement augmenté pour les hommes, tandis que pour les femmes, si l'on constate un léger accroissement parmi les libérées ayant passé un an au plus dans les maisons centrales, on remarque une réduction notable, en ce qui concerne celles qui avaient été détenues de 1 à 2 ans seulement. Quant aux âges, on ne relève que des différences peu importantes.

Relativement aux moyens d'existence des libérés, la statistique nous apprend que 14.08 0/0 des hommes, 9.83 0/0 des femmes paraissent avoir des ressources personnelles, 34.60 des premiers, 41.16 des secondes avaient du travail assuré; 48.47 et 37.36 n'avaient pas de travail, 2.51 et 6.69 étaient hors d'état de travailler; 1.65 des femmes ont été remises à des sociétés de patronage; enfin 10.34 0/0 des hommes, 3.31 0/0 des femmes ont été expulsés, incorporés dans l'armée ou placés dans des établissements hospitaliers.

Il existe à ces points de vue une grande analogie entre les deux années 1877 et 1878; pourtant la situation est dans son ensemble moins bonne pour les hommes, en 1878, tandis qu'elle présente une légère amélioration pour les femmes.

En comparant les libérés sortant des maisons centrales et ceux qui sortent des pénitenciers agricoles, on constate qu'il ne s'est pas produit d'une année à l'autre des changements notables

et que les détenus sortant des pénitenciers agricoles se trouvent dans des conditions moins favorables que les autres, en ce sens que, parmi eux, la proportion des individus n'ayant pas de travail assuré et ne possédant qu'un faible pécule est plus élevée; cet inconvénient est atténué toutefois par le retour d'un plus grand nombre de libérés de cette catégorie appartenant aux populations rurales, à leur domicile.

Sous le rapport de l'état de leur instruction au moment de leur sortie, on constate que 69.21 0/0 des hommes et 53.22 0/0 des femmes avaient profité de l'enseignement scolaire qui leur a été donné pendant leur détention. Ce résultat ne s'appliquait qu'à 43.31 0/0 libérés du sexe masculin et 49.88 0/0 du sexe féminin en 1877.

Après leur libération 1,783 hommes, soit 29.25 0/0, et 257 femmes, soit 21.24 0/0, devaient être soumis à la surveillance de la haute police; les proportions étaient de 34.12 0/0 et 21.76 en 1877.

Il n'y a pas de différences sensibles entre 1877 et 1878 par rapport à la répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

#### *Algérie.*

Au moment où le service des prisons de nos départements africains est passé sous l'autorité directe du ministre de l'Intérieur (janvier 1875), il existait pour les hommes condamnés à plus d'un an d'emprisonnement ou à la réclusion, deux maisons centrales, l'une à Lambèze, à 11 kilomètres au sud-ouest de Batna, l'autre à l'Harrach, à 12 kilomètres d'Alger près d'une station du chemin de fer d'Oran.

A raison de sa situation topographique, la première, en l'état actuel des voies de communication, ne peut servir qu'aux besoins du département de Constantine; la seconde devait être affectée à ceux des départements d'Alger et d'Oran, mais les bâtiments de l'Harrach, ancienne caserne turque, mal appropriés à leur destination nouvelle, n'étaient plus susceptibles d'aucune amélioration et il n'aurait été possible d'en porter la contenance à 300 places qu'en attribuant seulement 10 mètres cubes d'air à peine à chaque détenu dans les dortoirs; aussi

avait-on dû établir plus de 720 hommes dans des baraquements appartenant à l'entrepreneur des services économiques et des travaux, et maintenir à la maison de correction d'Oran tous les condamnés à l'emprisonnement, non récidivistes, dont la peine n'excède pas 3 ans.

L'extension du territoire civil, la création de nouvelles brigades de gendarmerie, le développement des institutions judiciaires, en augmentant le nombre des condamnés, à la détention desquels doit pourvoir l'administration pénitentiaire, ont aggravé les difficultés de la situation.

Dans le courant de l'année 1878, l'effectif de l'Harrach et de ses annexes approchait de 1,200, et la suppression d'un des chantiers extérieurs obligeait l'autorité locale à réunir plus de 400 hommes à l'établissement principal. Il devenait urgent d'aviser. On ne pouvait songer à créer une troisième maison centrale : le temps comme les ressources budgétaires faisait défaut pour une telle entreprise. En conséquence 215 Arabes, condamnés à la réclusion et ayant encore plus d'une année de leur peine à subir, furent transférés au pénitencier agricole de Casabianda.

Cette mesure ne pouvait apporter qu'une amélioration momentanée à un état de choses si défectueux à tous égards. Elle devait être maintenue et étendue, et l'administration devait examiner s'il ne convenait pas de persévérer, pour des motifs d'ordre public, dans la voie où elle était entrée pour des nécessités de service.

L'état économique de l'Algérie rend très difficile l'organisation dans les prisons des travaux industriels, auxquels les indigènes sont, d'ailleurs, pour la plupart, absolument impropres. On ne saurait donc occuper cette catégorie de condamnés qu'à des travaux de culture et de terrassements. Or, sur les chantiers extérieurs, malgré tous les efforts de l'administration, la discipline est forcément relâchée et les évasions deviennent d'autant plus faciles pour les indigènes que ceux-ci sont toujours sûrs de trouver auprès de leurs compatriotes une assistance empressée. On est par suite amené à maintenir les condamnés ayant à subir des peines de longue durée à l'intérieur des maisons centrales, où ils restent dans un état d'oisiveté qui convient malheureusement trop bien à leurs goûts de paresse. Dans ces conditions, pour des hommes, d'ailleurs mieux nourris, mieux vêtus, la plupart du temps, que dans leurs douars, la peine perd tout caractè-

rière afflictif. Quant au caractère infamant, il est presque entièrement annulé par l'organisation civile et politique des tribus et par l'esprit de sourde hostilité dont elles sont animées contre leurs dominateurs. Il a semblé, dès lors, que l'expatriation était la seule peine qui pût être appliquée, avec quelque efficacité, à cette partie de la population algérienne, et on a pensé qu'à raison de leur situation topographique et de la nature des travaux qui y sont exercés, les pénitenciers agricoles de la Corse pouvaient offrir, pour les besoins de la répression, une ressource précieuse.

Ces considérations sur lesquelles le ministère de l'Intérieur et le gouvernement général de l'Algérie se sont trouvés pleinement d'accord, ont déterminé l'administration à décider que désormais tous les indigènes condamnés à la réclusion subiraient leur peine au pénitencier agricole de Casabianda. A titre transitoire et dans un but d'économie, on s'est abstenu de procéder au transfèrement de ceux que renfermait la maison centrale de Lambèze à l'époque où a été prise cette décision, de même qu'on avait maintenu à l'Harrach les individus libérables dans le délai d'une année.

L'application de ces dispositions aura pour conséquence de modifier notablement l'importance de l'effectif et sa composition dans les maisons centrales de l'Algérie, d'une part, dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles de France, de l'autre.

*Mouvement d'entrée et de sortie. Population au 31 décembre 1878.*

La population des établissements de Lambèze et de l'Harrach était au 31 décembre 1877 de . . . . .	1.889
Le nombre des entrées en 1878 s'est élevé à . . . . .	1.295
Ensemble . . . . .	3.184
Celui des sorties, y compris les 215 réclusionnaires évacués sur Casabianda, a été de . . . . .	1.087
Il restait au 31 décembre 1878 . . . . .	2.097

Le total des journées de détention est de 752,196, soit une population moyenne de 2,061, contre 1,907 en 1877.

Ainsi, malgré la mesure dont il est question plus haut, il subsiste une augmentation de 208 sur la population au 31 décembre et de 154 sur la moyenne.

Le nombre des femmes détenues à la maison centrale

de Lazaret était au 31 décembre 1877 de . . . . .	64
Il est entré dans cet établissement en 1878 . . . . .	25
Ensemble . . . . .	89
Il est sorti . . . . .	20
Il restait au 31 décembre 1878 . . . . .	69
Les journées de détention forment un total de 25,130, soit une population moyenne de 69 en 1878, au lieu de 68 en 1877.	

*Composition de la population au 31 décembre 1878.*

L'effectif des maisons centrales de l'Harrach et de Lambèze était ainsi réparti au point de vue de la nature des peines :

Condamnés à la détention . . . . .	3
— la réclusion . . . . .	745
— l'emprisonnement . . . . .	1.349

Parmi les *femmes*, on comptait :

Travaux forcés . . . . .	41
Réclusion . . . . .	5
Emprisonnement . . . . .	23

Sous le rapport de la juridiction, il est à constater que la proportion des condamnations prononcées par les tribunaux militaires ou maritimes et les cours d'assises a diminué pour les hommes et pour les femmes.

La moyenne de la durée des peines temporaires est moins élevée qu'en 1877 pour les femmes condamnées aux travaux forcés (8 ans 2 mois 1/2 au lieu de 9 ans 7 mois).

Pour la réclusion la durée est la même pour les hommes (6 ans et 5 mois) et un peu plus élevée pour les femmes (6 ans et 6 mois au lieu de 6 ans et 3 mois). Quant à l'emprisonnement, il y a une légère amélioration (2 ans 8 mois au lieu de 2 ans 6 mois pour les hommes, 2 ans 8 mois au lieu de 3 ans 3 mois pour les femmes).

La proportion des étrangers condamnés continue à être beaucoup plus élevée pour les femmes (26.09 contre 20.31 en 1877) que pour les hommes (9.41 contre 12.92).

Au point de vue de l'état civil, la proportion des hommes et des femmes mariés avec ou sans enfants a un peu augmenté.

Sous le rapport des antécédents, on constate la diminution des hommes ayant subi trois condamnations et au delà entraî-

nant les peines de larécidive, et une diminution des femmes ayant subi des peines de même nature. 41,822 0/0 contre 48.039, en 1877, des hommes, 91.30 contre 98.44 des femmes étaient exempts d'antécédents judiciaires.

La proportion des illettrés est considérable et à peu près la même, en 1878 et en 1877 : 75.82 0/0 pour les hommes et 92.75 pour les femmes.

*Résultats de l'enseignement pendant l'année.*

L'enseignement scolaire n'a pu être organisé qu'à la maison centrale de Lambèze. 279 condamnés ont suivi les leçons de l'instituteur ; 67 seulement n'avaient rien appris pendant l'année. Le nombre des individus présents à l'école, en 1877, était de 105.

Les mises en lecture de la bibliothèque du même établissement forment un total de 1,800, ce qui représente une proportion de 3.40 par distribution hebdomadaire pour 100 détenus en 1878, au lieu de 3.31 l'année précédente.

Il n'existait pas d'école pour les femmes.

*Grâces, commutations de peines, récompenses.*

Les décisions gracieuses dont les hommes ont été l'objet sont au nombre de 120, soit : 34 remises du restant de la peine, 84 réductions, 5 remises de la surveillance. La proportion est de 3.85 0/0 détenus en 1878 au lieu de 4,40 en 1877.

4 femmes ont obtenu des réductions de peines.

*État disciplinaire.*

Les tribunaux ordinaires ont eu à sévir contre 6 hommes qui ont été condamnés, 4 aux travaux forcés pour tentatives de meurtre sur d'autres détenus, 2 à l'emprisonnement pour voies de fait envers des gardiens et destruction de ceps de vigne.

Il a été déféré aux prétoires de justice disciplinaire 8,848 infractions, soit 1.17 0/0 par jour contre 1.08 en 1877.

Les infractions les plus fréquentes sont : l'usage du tabac, les voies de fait contre d'autres détenus, la paresse et la négligence dans le travail, les jeux, trafics et possessions d'objets prohibés, etc.

La proportion des individus punis a été de 65.02 0/0 contre

65.94 en 1877. Il n'y a pas eu une grande amélioration. Le nombre des évasions s'est élevé à 23, dont 3 suivies de réintégration; 7 tentatives ont été commises. En 1877, il y avait eu 21 évasions, 6 réintégrations et 6 tentatives d'évasion.

Il n'y a eu que 17 infractions, dans la maison centrale du Lazaret affectée aux *femmes*. Toutes ont été punies de la cellule.

*État sanitaire. — Aliénation mentale. — Suicides.*

Le nombre des malades en traitement au 31 décembre 1877 dans les maisons centrales de Lambèze et de l'Harrach était de : . . . . . 59

Il est entré en 1878 . . . . . 1.366

Ensemble . . . . . 1.425

Il est sorti :

Guéris . . . . .	1.255	}	1.356
Libérés.. . . .	2		
Décédés . . . . .	99		

Il restait au 31 décembre 1878. . . . . 69

Le nombre des journées d'infirmierie a été de 24,579.

A la maison centrale du Lazaret, l'infirmierie renfermait au 31 décembre 1877. . . . . 12 malades

Il a été admis . . . . . 37 —

Ensemble . . . . . 49 —

Il en est sorti :

Guéries . . . . .	40	}	45
Décédées . . . . .	5		

L'effectif était au 31 décembre 1878 . . . . . 4

Les journées d'infirmierie forment un total de 3,193.

C'est à la 4<sup>e</sup> année pour les hommes à la 3<sup>e</sup> pour les femmes qu'on compte le plus de malades.

Les maladies les plus fréquentes sont les fièvres intermittentes, les maladies des bronches et du larynx, les abcès, furoncles, ulcères, l'anémie, la débilité, etc.

La mortalité calculée sur la population moyenne s'est élevée à 5.56 0/0 à l'Harrach, 4.02 à Lambèze (hommes) 7.25 0/0 au Lazaret (femmes) en 1878, contre 4.62, 2.93 et 7.35 en 1877.

L'existence de l'aliénation mentale a été constatée chez un

homme et celle de l'épilepsie chez un autre. Au 31 décembre 1878, il restait 2 individus atteints de la première de ces affections, 5 de la seconde, au lieu de 3 de l'une et 4 de l'autre au 31 décembre 1877.

Un homme s'est suicidé par strangulation.

Il n'est signalé pour les femmes ni aliénation mentale, ni épilepsie, ni suicide.

*Travail.*

Le nombre des journées de travail a été de 507,757 pour les hommes, 17,648 pour les femmes, ce qui correspond à un effectif moyen de 1,643 travailleurs du sexe masculin, 57 du sexe féminin, soit par rapport à la population détenue 79.73 et 82.51 0/0 contre 72.63 et 83.80 en 1877. Au 31 décembre 1878, il y avait 1,776 hommes ou 84.69 0/0, 63 femmes ou 91.30 0/0 occupés, au lieu de 84.52 et 71.12 0/0 à pareille époque de l'année précédente. 20.21 0/0 des hommes en 1878 contre 14.23 en 1877 étaient occupés aux services intérieurs; 38.71 0/0 contre 42.38 aux travaux industriels: ouvrages en alfa, préparation du crin végétal, etc; 41.08 0/0 contre 43.29 aux travaux extérieurs; exploitations agricoles, routes, bâtiments, etc.

Pour les femmes, 20 ont été employées aux services économiques, 37 à des travaux de couture; ces chiffres étaient l'année précédente 16 et 41.

Le produit du travail s'est élevé à 230,283 fr. 51 c. pour les hommes, soit en moyenne par jour 46 c. 31 contre 44 c. 28 en 1877, et 5,975 fr. 90 c. pour les femmes, soit en moyenne par jour 33 c. 86 contre 35 c. 91.

*Dépenses des condamnés sur leur pécule.*

Les dépenses effectuées par les condamnés sur leur pécule se sont élevées à 68,052 fr. 67 c. pour les hommes et à 2,126 fr. 66 c. pour les femmes dont 57,704 fr. 73 et 2,052 fr. 31 en achat de pain et d'autres aliments.

*Situation des libérés au moment de leur sortie.*

Le nombre des hommes mis en liberté a été de 69, celui des femmes de 11. Parmi les premiers, 4.88 0/0 contre 2.68 en 1877 sortaient en vertu de décisions gracieuses. 56.18 0/0 des hommes et toutes les femmes avaient du travail assuré au mo-

ment de leur libération. En 1877, 66.91 0/0 des hommes et 23,08 seulement des femmes étaient dans les mêmes conditions.

Comme il a été dit plus haut, il n'y a d'école qu'à Lambèze. 63.80 0/0 des libérés de 1878 avaient profité de l'enseignement scolaire; en 1877, la proportion n'était que de 2.47.

*Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.*

On constate d'assez grandes différences avec la métropole. Tandis que dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles de France, la proportion générale des journées de travail, soit en commun, soit à l'isolement, s'élève pour les hommes à 71.55 0/0, pour les femmes à 77.93 0/0, en Algérie, elle est seulement de 67.50 pour les uns, 70.23 pour les autres; la proportion des journées de chômage faute de travail qui n'est en France, dans les établissements affectés aux hommes, que de 0.70 0/0 atteint en Algérie 8.81 0/0; dans les divers établissements affectés aux femmes, toute la population en état de travailler était occupée.

*Établissements d'éducation correctionnelle.*

Le nombre des établissements affectés aux garçons est resté le même qu'en 1877; une colonie pénitentiaire privée, celle de l'île du Levant (Var), a été supprimée à la suite de la mort de son fondateur; mais une autre a été créée à Tours-Sainte-Foi (Ariège). Deux nouveaux établissements ont été installés pour les filles: l'un sous le nom de Maison de Béthanie à Montfermand (Doubs), l'autre sous le nom d'asile Sainte-Madeleine, à Limoges; ce dernier reçoit les jeunes filles atteintes de maladies syphilitiques ou en état de grossesse.

Il existait ainsi, à la fin de l'année 1878, pour les garçons, 5 quartiers correctionnels et 35 colonies pénitentiaires, dont 5 publiques et 30 privées, soit un total de 40; pour les filles, 1 quartier correctionnel et 24 maisons pénitentiaires privées, soit un total de 25. Parmi les colonies de garçons, 2 portant la dénomination d'écoles de réforme, sont spécialement consacrées à l'éducation correctionnelle des enfants jugés avant l'âge de 12 ans.

*Mouvement d'entrée et de sortie. Effectif au 31 décembre 1878.*

Dans les établissements affectés aux garçons l'effectif au 31 décembre 1877 était de . . . . .	7.700
Il est entré pendant l'année . . . . .	2.210
Ensemble. . . . .	9.910
Il est sorti . . . . .	2.325
Il restait au 31 décembre 1878. . . . .	7.585

Le nombre des journées de détention a été de 2,759,962, soit une population moyenne de 7,561 contre 7,679 en 1877.

La population au 31 décembre et la population moyenne de l'année étaient réparties de la manière suivante, au point de vue de la nature des établissements dans lesquels étaient renfermés les jeunes détenus :

	Population au 31 décembre		Population moyenne	
	1878	— 1877	1878	— 1877
Quartiers correctionnels . . . . .	404	405	4,26	4,45
Colonies pénitentiaires publiques . . . . .	2,725	2,486	25,96	24,48
Colonies pénitentiaires privées. . . . .	6,526	6,827	66,87	69,91
Écoles de réforme privées . . . . .	345	252	2,91	1,16

Dans les établissements affectés aux filles, l'effectif au 31 décembre 1878 était de . . . . . 1.910

Il est entré pendant l'année . . . . .	694
Ensemble. . . . .	2.604

Celui des sorties s'est élevé à . . . . . 764

L'effectif au 31 décembre était donc de . . . . . 3.368

Les journées de détention forment un total de 678,466 donnant une population moyenne de 1,859.

La population du quartier correctionnel entrant dans le chiffre total au 31 décembre 1878 pour 43 ou 2.34 0/0 et dans la moyenne de l'année pour 38 ou 2.04 0/0; les proportions étaient en 1877, de 2.15 et 1.87 0/0.

*Composition de la population au 30 décembre.*

Dans les établissements affectés aux garçons, la population, sous le rapport du caractère légal de la détention, se répartissait ainsi :

Acquittés comme ayant agi sans discernement et placés sous la

tutelle de l'administration, par application de l'article 66 du Code pénal. . . . .	97,42 0/0	contre	97,52	en 1877
Condamnés par application de l'article 67 du Code pénal pour 2 ans et moins . . . .	0,38	—	0,40	—
Pour plus de 2 ans. . . . .	1,83	—	1,68	—
Détenus par correction paternelle. . . . .	0,37	—	0,40	—

Sous le rapport de la durée de la peine 36.58 0/0 des acquittés devaient passer de 4 à 6 ans dans les établissements correctionnels, 27.96 de 6 à 8 ans. Parmi les condamnés 33.93 devaient y passer de 4 à 6 ans, 32.74 de 2 à 4 ans.

La moyenne ressort pour les enfants envoyés en correction par application de l'article 66, à 5 ans 11 mois 1/2 et pour les condamnés à 4 ans 10 mois; la statistique de 1877 accusait pour les uns 5 ans 8 mois, pour les autres 4 ans 4 mois.

Les décisions judiciaires étaient surtout motivées par des vols, des escroqueries, la mendicité et le vagabondage, et, dans une proportion infiniment moindre, par des vols qualifiés, faux, fausse monnaie, des attentats aux mœurs, etc.

Les départements qui fournissent les contingents les plus élevés sont la Seine, la Seine-Inférieure, le Nord, les Bouches-du-Rhône, l'Ille-et-Vilaine, etc. Ceux qui donnent les plus faibles sont la Lozère, le Cantal, l'Ariège, etc.

Sous le rapport de l'âge, les enfants de 12 à 14 ans étaient les plus nombreux (33.65 0/0 contre 33.16 en 1877), puis de 10 à 12 ans (24.81 0/0 contre 24.34).

La proportion des enfants naturels a diminué en 1878. Leur nombre, au 31 décembre 1878, était de 1,023 soit, 12.49 0/0 contre 14.06 l'année précédente.

La proportion des établissements d'éducation correctionnelle se trouve toujours dans les conditions les plus défavorables au point de vue de la famille des détenus, 14.13 0/0 étaient issus de repris de justice, 30.11 orphelins d'un de leurs parents; 9.49 orphelins de père et de mère; 1.70 élèves des hospices. Les proportions des catholiques, protestants ou israélites sont les mêmes qu'en 1877. Sur 107 jeunes détenus protestants, 105 étaient placés à Sainte-Foy, colonie fondée par une Société protestante, 2 internés au quartier correctionnel de Villeneuve-sur-Lot recevaient l'assistance d'un ministre de leur culte. 8 israélites étaient

détenus à la colonie publique de Saint-Bernard, 1 au quartier correctionnel de Nantes. Des rabbins leur donnaient l'instruction religieuse.

10.86 0/0, contre 10.1 en 1877, avaient déjà été condamnés ou envoyés en correction. 64.83 contre 64.69 n'avaient commencé l'apprentissage d'aucune profession.

Voici quel était l'état de l'instruction scolaire :

Illettrés. . . . .	56,85 0/0	contre	56,90	en 1877
Sachant lire. . . . .	13,51	—	14,69	—
Sachant lire et écrire. . . .	21,58	—	21,11	—
Sachant lire écrire et calculer. . . . .	6,49	—	6,60	—
Possédant l'instruction primaire . . . . .	0,94	—	0,62	—
Possédant une instruction plus élevée. . . . .	0,13	—	0,08	—

Sous le rapport du caractère légal de la détention, la population des établissements affectés aux filles était composée ainsi :

Placées sous la tutelle de l'administration. . . . .	89,67 0/0	contre	89,63	en 1877
Condamnées. . . . .	1,47	—	1,73	—
Détenues par correction paternelle. . . . .	8,86	—	8,64	—

La majorité des acquittées devait passer de 4 à 8 ans dans les établissements; pour les condamnées, le plus grand nombre devait y passer de 2 à 6 ans.

La moyenne de la durée de l'envoi en correction ressort à 5 ans 7 mois 1/2 en 1878, au lieu de 5 ans 7 mois en 1877, et celle de la peine d'emprisonnement à 4 ans 3 mois, au lieu de 3 ans 11 mois.

Les principaux crimes ou délits pour lesquels les jeunes filles avaient été envoyées dans les établissements d'éducation correctionnelle étaient le vol simple, la mendicité, l'attentat aux mœurs, la désobéissance à l'autorité paternelle. Les proportions étaient les mêmes en 1877.

Sous le rapport de l'âge au moment du délit, la population se composait surtout d'enfants de 12 à 14 ans (30.76 0/0), de 14 à 15 ans (23.53), de 10 à 12 ans (21.36). Les proportions étaient à peu près les mêmes en 1877. Le nombre des enfants nées hors

mariage étaient de 344 ou 18,79 0/0, soit 1,05 de plus que l'année précédente.

Les jeunes filles dont les parents avaient subi des condamnations étaient au nombre de 363 ou 19,73 0/0, contre 17,96 en 1877.

On comptait, dans l'effectif des établissements d'éducation correctionnelle, 48 jeunes détenues soit 2,61 0/0, professant le culte protestant, dont 46 confiées à l'institut des diaconesses, 2 détenues par correction paternelle au couvent de la Madeleine, et 5 israélites renfermées dans une maison pénitentiaire tenue par leurs coreligionnaires.

2,61 contre 4,71 0/0 avaient déjà été une ou plusieurs fois envoyées en correction ou condamnées.

67,72 n'avaient pas commencé l'apprentissage d'une profession.

Ces proportions sont à peu près les mêmes en 1877 et en 1878. Au point de vue de l'instruction : 64,08 0/0 illettrées, 17,61 sachant lire : 15,16 sachant lire et écrire ; 2,82 sachant lire, écrire et calculer ; 0,33 possédant l'instruction primaire.

*Mouvement des écoles. — Résultat de l'enseignement pendant l'année. — Bibliothèques.*

Au 31 décembre 1877, le nombre des jeunes *détenus* du sexe masculin présents dans les écoles des établissements d'éducation correctionnelle était de . . . . . 7.700

Il y a été admis pendant l'année. . . . . 2.122

Ensemble. . . . . 9.822

Il en est sorti. . . . . 2.237

Le nombre des élèves était au 31 décembre 1878 de 7.585

Les 9,822 jeunes garçons ayant participé à l'enseignement scolaire en 1878 se répartissent ainsi :

Illettrés. . . . . 1.691

Sachant lire . . . . . 1.110

Sachant lire et écrire . . . . . 1.826

Sachant lire, écrire et calculer . . . . . 5.195

A la fin de l'année 40,75 0/0 des premiers étaient restés illettrés ; 18,38 des seconds, 16,15 des troisièmes, 8,93 des quatrièmes n'avaient pas fait de progrès.

Sur le nombre total des jeunes garçons, la proportion de ceux qui ont tiré quelque profit des leçons de l'instituteur, pendant

l'année 1878 est de 83,18 0/0 ; elle s'élevait seulement à 68,06 en 1877.

Si l'on considère séparément les quartiers correctionnels, les colonies pénitentiaires privées et les colonies publiques, on constate, à ce point de vue, les résultats ci-après :

Quartiers correctionnels . . .	94,83 0/0	contre	85,80	en 1877
Colonies pénitentiaires publiques	80,01	—	70,42	—
— — privées .	82,52	—	65,82	—

Des cours spéciaux de dessin ont été suivis par 264 jeunes détenus des colonies privées ; des cours de musique par 18 des quartiers correctionnels, 180 des colonies publiques, 838 des colonies privées.

Le fonds des bibliothèques se composait de 1,192 volumes dans les quartiers correctionnels, 1,685 dans les colonies publiques, 8,817 dans les colonies privées. Il a été pourvu à 37,139 mises en lecture, soit en moyenne par distribution hebdomadaire et pour 100 détenus 9,45 contre 7,36 en 1877.

Dans les établissements affectés aux *filles* le nombre de celles qui recevaient l'enseignement primaire était au 31 décembre 1877 de . . . . . 1.910

Il en a été admis pendant l'année . . . . . 683

Ensemble. . . . . 2.593

Sont sorties. . . . . 753

Il restait au 31 décembre 1878. . . . . 1.840

Les 2,593 jeunes détenues ayant fréquenté l'école en 1878 étaient ainsi classées :

Illettrées . . . . . 569

Sachant lire . . . . . 347

Sachant lire et écrire . . . . . 646

Sachant lire, écrire et calculer . . . . . 1.031

39,80 0/0 des premières sont restées illettrées ; 17 0/0 des secondes, 19,04 0/0 des troisièmes, 7,76 des quatrièmes n'ont pas fait de progrès.

Les bibliothèques des mêmes établissements, possédant 5,644 volumes, ont pourvu à 8,022 mises en lecture soit 8,30 0/0 par distribution hebdomadaire et pour 100 détenus contre 7,76 en 1877.

*État moral et disciplinaire.*

12 jeunes détenus (5 des quartiers correctionnels, 7 des colonies privées) ont obtenu remise du restant de leur peine; 562 (46 des quartiers correctionnels, 251 des colonies publiques, 265 des colonies privées) ont obtenu leur libération provisoire. En 1877 il y avait eu 20 grâces et 597 mises en liberté provisoire.

Le nombre des autres récompenses s'élève à 59,761.

Les tribunaux ordinaires ont condamné 6 jeunes détenus, (1 d'une colonie publique, 5 des colonies privées), pour crime ou délits commis pendant la détention, 41 (tous des colonies privées), pour crimes ou délits en état d'évasion. En 1877, il y avait eu 4 condamnations dans les quartiers correctionnels, 21 dans les colonies privées, aucune dans les colonies publiques.

Le nombre des infractions retenues par la justice disciplinaire a été de 38,285, dont 2,428 dans les quartiers correctionnels, 14,738 dans les colonies publiques, 21,119 dans les colonies privées. La proportion est par jour et pour 100 détenus :

Dans les quartiers correctionnels de	2,07	contre	2,35	en 1877
Dans les colonies publiques de . .	2,06	—	1,99	—
Dans les colonies privées de . . .	1,10	—	1,09	—

Les infractions les plus nombreuses sont : des actes de paresse, des vols, des actes d'insubordination, des voies de fait, etc.

Il y a eu 271 évasions dont 2 dans les quartiers correctionnels, 58 des colonies publiques, 211 des colonies privées. Il y a eu 194 réintégrations dans l'année. De plus on a constaté 234 tentatives d'évasion.

Le total des punitions a été de 35,835 (quartiers correctionnels, 2,334, colonies pénitentiaires publiques, 13,703, colonies privées, 19,798), soit par jour et pour 100 détenus, 1.30 (quartiers correctionnels 1.99, colonies publiques 1.94, colonies privées 1.03) en 1878, contre 1.29 (quartiers correctionnels 2.33, colonies publiques 1.92, colonies privées 1) en 1877.

L'emploi de la cellule de punition a eu lieu 5,097 fois (quartiers correctionnels 542, colonies publiques 928, colonies privées 4,437) soit par jour et pour 100 jeunes détenus 0.21 (quartiers correctionnels 0.46, colonies publiques 0.13, colonies privées, 0.23) au lieu de 0.16 (quartiers correctionnels 0.59, colonies publiques 0.14, colonies privées 0.14) l'année précédente.

A raison de leur insubordination constatée suivant les formes

prescrites par l'article 10 de la loi du 5 août 1850, l'administration a ordonné l'envoi dans les quartiers correctionnels de 5 jeunes détenus des colonies publiques, 61 des colonies privées, soit par rapport à la moyenne de ces établissements, 0.25 0/0 et 1.16; les proportions étaient en 1877 de 1.33 et 0.99 0/0.

Dans les établissements affectés aux *filles*, il y a eu 5 grâces entières et 14 mises en liberté provisoire. Le nombre des récompenses accordées par les administrations locales a été de 7,341 (71 livrets de caisse d'épargne, 1,153 livres et instruments d'honneur, 2,463 récompenses pécuniaires, 910 récompenses honorifiques, 2,744 récompenses diverses).

Les infractions forment un total de 3,523, soit 0.52 par jour et pour 100 jeunes détenus, contre 0.44 en 1877.

Les plus fréquentes sont des faits de paresse, d'insubordination, des actes d'immoralité, etc.

Il s'est évadé 5 jeunes filles dont 3 avaient été reprises avant la fin de l'année; 10 tentatives avaient été commises. En 1877, le nombre des évasions était de 5, dont 2 suivies de réintégration, et celui des tentatives de 8.

Le nombre des punitions s'est élevé à 3,006, soit 0.44 0/0 par jour contre 0.88 en 1877. La mise en cellule de punition a été employée 319 fois, soit 0.05 par jour au lieu de 0.04.

On a eu recours à l'internement dans le quartier correctionnel contre 14 jeunes filles; 8 seulement avaient été l'objet d'une semblable mesure en 1877.

*État sanitaire.*

Il y a eu dans les établissements affectés aux *garçons* 1,916 admissions à l'infirmerie, dont 149 dans les quartiers correctionnels, 972 dans les colonies pénitentiaires publiques, 1,005 dans les colonies pénitentiaires privées. Les maladies les plus fréquentes sont la phtisie pulmonaire, les scrofules, la fièvre typhoïde, le scorbut, les maladies des voies digestives, etc.

Le nombre des journées d'infirmerie a été de 38,901; celui des décès dans les infirmeries s'est élevé à 72 (quartier correctionnel 6, colonies publiques 26, colonies privées 40). Les décès ont été causés par la phtisie pulmonaire, les maladies des voies digestives, la fièvre typhoïde, la scrofule, etc. De plus, il y a eu 26 admissions dans les hôpitaux et 3 décès.

Il n'y a pas eu, de même qu'en 1877, à constater de décès. Mais un jeune détenu d'une colonie publique a été victime d'un accident. 5 cas d'aliénation mentale ont été constatés (3 dans les quartiers correctionnels, 2 dans les colonies privées), ainsi que 16 cas d'épilepsie (3 dans les colonies publiques, 13 dans les colonies privées). Il n'y avait eu l'année précédente qu'un jeune détenu atteint d'aliénation mentale, mais 68 avaient eu des accès d'épilepsie.

Les admissions dans l'infirmerie, dans les établissements affectés aux *filles*, forment un total de 486. Les principales maladies sont les scrofules, les maladies des voies digestives, la fièvre typhoïde, etc.

Le nombre des journées de traitement s'est élevé à 8,818, dont 7,649 dans les infirmeries et 1,169 dans les hôpitaux.

Il y a eu dans les infirmeries 58 décès principalement causés par la phtisie pulmonaire, la fièvre typhoïde, les maladies des voies digestives, etc. Il y a eu 5 décès dans les hôpitaux.

La proportion du nombre quotidien d'admissions à l'infirmerie ou d'envois à l'hôpital, par rapport à la population moyenne, ressort à 0.07 0/0 en 1878 comme en 1877; celui des décès à 3.38 0/0 contre 1.87.

L'existence de l'aliénation mentale a été constatée chez 3 jeunes filles; 6 ont eu des accès d'épilepsie; les chiffres étaient 2 et 5 en 1877.

#### Travail.

Au 31 décembre 1878, le nombre des jeunes *garçons* occupés à divers genres de travaux était de 7,153; 83 par suite de maladie, 40 en punition, 209 pour divers motifs étaient inoccupés.

Il y avait donc dans les quartiers correctionnels 97.71 0/0 de jeunes détenus occupés, dans les colonies publiques 83.29 et dans les colonies privées 95.62.

Le nombre des journées de travail a été de 2,197,380, ce qui représente un effectif moyen de 7,118 travailleurs, soit par rapport à la population moyenne, 94.14 0/0. La proportion était en 1877 de 96.16 0/0. L'effectif moyen des travailleurs était ainsi réparti :

	Quartiers correctionnels.	Colonies.		Totaux
		Publiques.	Privées.	
Services économiques . . .	8	258	326	590
Travaux agricoles . . .	»	1.045	3.411	4.456
— industriels . . .	279	449	1.344	2.072
	<u>287</u>	<u>1.750</u>	<u>5.081</u>	<u>7.118</u>

Parmi ces 7,118 jeunes détenus occupés, 234 (colonies publiques 70, colonies privées 164) avaient été confiés provisoirement à des particuliers.

Dans les établissements affectés aux *filles*, la population était classée de la manière suivante au 31 décembre 1878 :

Occupées . . .	1.758	ou 95,54 0/0	contre 98,64	en 1877
Inoccupées . . .	82	4,46	—	1,36
	<u>1.840</u>			

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 500,058 soit une moyenne de 1,618 jeunes détenues occupées savoir :

Services économiques . . .	398	soit 24,60 0/0	contre 28,83	en 1877.
Travaux agricoles . . .	316	14,53	—	18,54
Travaux industriels . . .	904	55,87	—	53,13
	<u>1.618</u>			

La proportion du chiffre moyen des détenues occupées à la population moyenne ressort à 87.04 0/0 en 1878, contre 90.90 en 1877.

#### Situation des jeunes détenus au moment de leur libération.

Pendant l'année 1878 le nombre des jeunes *détenus* du sexe masculin rendus à la liberté s'est élevé à 1,681 : par expiration de la peine ou du temps de la correction 1,108, ou 65.91 0/0; par grâce ou mise en liberté provisoire 573 ou 34.09 0/0.

En 1877 la proportion des libérations anticipées était de 33.96 0/0. Sur 100 libérés on comptait 44.73 en 1878, 47.83 en 1877 de 16 à 18 ans, 38.73 et 35.55 de 18 à 20 ans.

97.085 0/0 contre 96.864 en 1877 avaient profité de l'enseignement qui leur avait été donné.

64.61 0/0 contre 67.20 en 1877 avaient appris un métier agricole, 33.37 contre 27.08 un métier industriel. Enfin 0.65 contre 0.82 seulement n'avaient appris aucun métier.

65.50 contre 67.14 en 1877 étaient rentrés dans leurs familles, 1.01 contre 1.32 avaient été confiés à des sociétés de patronage; 12.31 contre 7.65 s'étaient engagés; 22.49 contre 23.28 avaient été placés, par les soins des directeurs, comme ouvriers, domestiques, etc.

Sur 100 jeunes filles sorties des établissements d'éducation correctionnelle, 1,476 ont été mises en liberté provisoire avant le temps fixé par l'arrêt ou le jugement; la proportion était de 11.08 en 1877.

Sous le rapport de l'âge, les libérations ont été effectuées dans des conditions plus favorables que l'année précédente : 49.10 0/0 au lieu de 42.22 avaient de 18 à 20 ans et 2.71 au lieu de 1.85 plus de 20 ans; 31.33 seulement au lieu de 39.84 se trouvaient dans la période de 16 à 18 ans, 13.55 au lieu de 13.72 dans celle de 12 à 16 ans.

Au point de vue de l'instruction scolaire 96.687 contre 97.144 en 1877 avaient profité de l'enseignement qui leur était donné. 23.49 contre 23.59 en 1877 avaient appris un métier agricole, 51.51 contre 64.65 un métier industriel : 9.64 contre 0.79 n'avaient appris aucun métier.

Au point de vue de la destination donnée aux jeunes filles au moment de leur sortie, on constate une situation plus défavorable qu'en 1877. Sur 100 libérées, 5.12 au lieu de 2.37 avaient été recueillies par des sociétés de patronage, mais 10.54 seulement au lieu de 23.22 avaient été placées comme domestiques ou ouvrières par les soins des directrices, de sorte que 73.80 au lieu de 68.34 étaient rentrées dans leurs familles, trop souvent peu dignes de confiance, et que 10.54 au lieu de 6.07 avaient dû rester dans les établissements où elles étaient détenues.

### Algérie.

La colonie pénitentiaire et correctionnelle de M. Zéra, établissement privé, renfermait au 31 décembre 1877 un effectif de . . . . .	124 garçons
Les entrées forment un chiffre de . . . . .	50 —
Ensemble . . . . .	174 —
Le total des sorties s'élève à . . . . .	38 —
L'effectif au 31 décembre 1878 était donc de . . . . .	<u>136 garçons.</u>

Le nombre de journées de détention ayant été de 48,427, la population moyenne ressort à 133, en augmentation de 4 sur l'année précédente.

La proportion des enfants naturels est très faible. 46.32 contre 51.61 en 1877 n'avaient pas commencé d'apprentissage. 89.71 contre 93.53 étaient illettrés. Par contre le nombre des enfants antérieurement condamnés ou envoyés en correction est très minime quoique beaucoup plus élevé qu'en 1877 (8.09 contre 4.03.)

La proportion générale des jeunes détenus ayant profité de l'enseignement ressort à 54.03; elle n'était que de 48.11 en 1877.

Bien que la majeure partie de la population se compose d'indigènes, musulmans ou israélites, la bibliothèque que possède l'établissement n'est pas délaissée; il a été effectué 315 mises en lecture, soit 455 par distribution hebdomadaire et pour 100 jeunes détenus contre 6.66 en 1877.

Des récompenses pécuniaires ont été accordées à 84 jeunes détenus; 1 a obtenu sa mise en liberté provisoire.

Le nombre des infractions constatées a été de 60 soit 0.12 0/0 par jour et pour 100 détenus au lieu de 0.21 en 1877.

Ces infractions ont consisté surtout en vols, actes d'immoralité, voies de fait, paresse, etc.

La mise en cellule a été infligée 17 fois et cette mesure disciplinaire entre pour 28.33 dans le total des punitions, elle avait été appliquée dans les proportions de 32.69 0/0 en 1877.

Il a été accompli 5 évasions, dont 3 suivies de la réintégration des fugitifs; les chiffres de l'année précédente étaient 12 et 7.

Les admissions à l'infirmerie forment un total de 33 ou 0.04 0/0 par jour contre 0.06 en 1877. Il y a eu 4 décès tous causés par la fièvre typhoïde; la mortalité est ainsi de 3 0/0 tandis qu'elle ne s'élevait qu'à 1.58 en 1877.

Au 31 décembre 1878, la totalité de l'effectif, soit 136 jeunes détenus était occupée. La moyenne des travailleurs était de 98, 15 0/0 contre 85.27 en 1877.

32 jeunes détenus ont été mis en liberté, 1 seulement à titre provisoire, 59.37 0/0 des libérés contre 68.18 en 1877 avaient profité de l'enseignement qui leur avait été donné. Tous les libérés en 1878 comme en 1877 sont rentrés dans leurs familles.

*Maisons d'arrêt, de justice et de correction,  
chambres et dépôts de sûreté.*

Un décret du 27 mars 1878 a, conformément à l'avis du Conseil supérieur, reconnu comme établissement affecté à l'emprisonnement individuel, la maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould (Marne). Cette mesure portait à trois le nombre des prisons déclarées *cellulaires*; les deux autres sont celles dites de Mazas et de la Santé à Paris.

Aux termes de l'article 5 de la loi du 5 juin 1875, un règlement d'administration publique doit fixer les conditions d'organisation du travail et déterminer le régime intérieur des maisons consacrées à l'application du nouveau mode de détention. Avant de donner une forme définitive aux dispositions destinées à régler le fonctionnement d'un système dont l'adaptation à notre climat, à nos mœurs, à notre organisation administrative et judiciaire, à l'état matériel de nos prisons, présente de sérieuses difficultés, une étude expérimentale a paru nécessaire. A Mazas, à la Santé, on suit des ordres de service émanés de la Préfecture de police et basés, en partie, sur un arrêté ministériel du 13 août 1843. Mais outre qu'il existe en fait, sur divers points importants, de notables différences entre les prisons de la Seine et celles des autres départements, le règlement de 1843 ne répond pas suffisamment aux exigences du régime de la séparation individuelle, tel qu'il est entendu aujourd'hui, non plus qu'à l'organisation actuelle du service des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

Dans cette situation, l'administration a pensé qu'il était utile de pourvoir, par de nouvelles prescriptions précises et détaillées, à la mise en pratique du système cellulaire. Il lui a semblé qu'appliquées à titre provisoire dans les établissements affectés les premiers à l'emprisonnement individuel, ces prescriptions pourraient facilement recevoir les modifications reconnues nécessaires, de telle sorte que les dispositions auxquelles on se serait définitivement arrêté puissent servir de point de départ à la rédaction du règlement d'administration publique, qui se trouvera ainsi mis à l'abri des remaniements, d'un effet tou-

jours fâcheux en pareille matière, et d'autant plus difficiles à opérer qu'ils sont entourés de plus longues formalités.

Tel est l'objet d'une instruction en forme de règlement qui a été revêtue de l'approbation ministérielle sous la date du 3 juin 1878.

Le nouveau régime a pu être mis en vigueur à la prison de Sainte-Menehould à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Le règlement provisoire du 3 juin y a été appliqué sans aucune difficulté.

On utilise, d'ailleurs, les chambres individuelles qui existent dans plusieurs prisons départementales et les cellules des quartiers annexés à la plupart des maisons centrales, pour isoler les prisonniers qui en font la demande. Une circulaire du 24 juin 1878 concertée avec la chancellerie, assure aux détenus qui obtiennent l'autorisation de subir leur peine dans ces conditions exceptionnelles, le bénéfice de la réduction de peine accordée, de plein droit, par l'article 4 du 5 juin 1875 à ceux qui sont soumis à l'application intégrale du régime de l'emprisonnement individuel.

Pendant l'année 1878, les travaux d'appropriation de la maison d'arrêt et de dépôt près le palais de justice de Dijon, de la maison d'arrêt et de correction de Tours ont été terminés. Ceux qui avaient été entrepris à Angers et à Versailles ont été poussés avec activité. On a commencé la construction d'une nouvelle maison d'arrêt, de justice et de correction à Besançon. Des subventions ont été allouées pour la construction de prisons à Bourges et à Pontoise et pour l'installation d'une école à Sainte-Menehould.

*Chambres et dépôts de sûreté.*

Le nombre des chambres et dépôts de sûreté qui s'élevait au 31 décembre 1877 à 3.035 (2,074 chambres de sûreté, 61 dépôts) était, à la fin de 1878, de 3,027 (2,989 chambres de sûreté, 38 dépôts).

Il existait dans ces divers locaux au 31 décembre 1877 un effectif de . . . . .	59	détenus
Le chiffre des entrées a été de . . . . .	57.856	—
	57.915	—
Celui des sorties . . . . .	59.858	—
Il restait au 31 décembre 1878. . . . .	57	détenus

En 1877, la proportion des entrées par suite d'arrestation dans le ressort de la brigade de gendarmerie était de 73.43 0/0.

Le total des journées de détention ayant été de 78439, la population moyenne ressort à 193 en 1878 contre 205 en 1877. La durée moyenne du séjour des détenus dans les chambres et dépôts est descendu de 1 j. 26 à 1 j. 21.

Il s'est évadé pendant l'année 7 individus dont 4 ont été repris; en 1877, le nombre des évasions avait été de 9 dont 6 suivies de réintégration.

### Maisons d'arrêt, de justice et de correction

Mouvement d'entrée et de sortie. Population au 31 décembre.

Les maisons d'arrêt de justice et de correction renfermaient au 31 décembre 1877 :

	Sexe masculin	Sexe féminin	Totaux
Un effectif de . . . . .	19.571	4.420	23.991
Le nombre des entrés a été de . . . . .	<u>205.317</u>	<u>58.852</u>	<u>264.169</u>
Ensemble . . . . .	224.888	63.272	288.160
Celui des sorties . . . . .	<u>205.940</u>	<u>59.181</u>	<u>265.121</u>
L'effectif était au 31 décembre 1878 de, . . . . .	<u>18.948</u>	<u>4.091</u>	<u>23.039</u>

Les prisons de la Seine comptent dans l'effectif total pour 22.84 0/0; la proportion était de 23.14 0/0 en 1877.

Les prisons de la Seine renfermaient 75.03 détenus du sexe masculin sur 100, celles des autres départements 84.38, nombres peu différents de ceux de 1877.

Sur 100 détenus on comptait :

Adultes (16 ans et au-dessus) 98.41 contre 97.78 en 1877.

Jeunes détenus (moins de 16 ans) 1.59 contre 2.22 en 1877.

Les catégories de détenus qui présentent comparativement à 1877 les différences les plus importantes sont, dans la Seine, celles des hommes prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi (21.581 0/0 contre 26.295), condamnés à 3 mois et au-dessous (21.809 0/0 contre 26.239) condamnés à plus de 5 mois jusqu'à 1 an (28.622 0/0 contre 22.800), détenus par mesure administrative (18.339 0/0 contre 16.868); celles des

femmes prévenues, accusées, condamnées en appel ou en pourvoi 2.891 0/0 contre 4.386), détenues par mesure administrative (52.054 0/0 contre 54.164), condamnées à plus de 3 mois jusqu'à 1 an (21.156 0/0 contre 17.737); dans les autres départements, les variations d'une année à l'autre sont à peine sensibles.

Le nombre des journées de détention ayant été dans la Seine, pour le sexe masculin, de 1,438,210, pour le sexe féminin de 548,913, soit 1,987,153 pour les deux sexes, dans les autres départements, pour le sexe masculin de 5,332,078, pour le sexe féminin de 1,169,883, soit pour les deux sexes 6,401,961, ou au total, pour le sexe masculin de 6,770,318, pour le sexe féminin de 1,618,796, soit pour les deux sexes 8,389,114, la population moyenne ressort au chiffre de 22,984 individus (sexe masculin 18,549, sexe féminin 4,435) dont 5,444 dans la Seine et 17,540 dans les autres départements. La population moyenne en 1877 s'élevait à 24,036 dont 5,920 dans la Seine et 18,116 dans les autres départements; il y a eu ainsi une diminution de 1,052 détenus, dont 476 dans la Seine et 576 dans les autres départements.

### État sanitaire.

Le nombre des cas de maladie ayant motivé l'admission des détenus dans les infirmeries des prisons ou leur envoi dans les hôpitaux a été de 13,883 dont 8,969 pour le sexe masculin et 4,914 pour le sexe féminin, soit par jour et pour 100 détenus 0.14 pour le sexe féminin, 0.30 pour le sexe masculin, 0.17 pour les deux sexes. En 1877 les proportions étaient respectivement 0.14, 0.28 et 0.15.

Les journées de traitement forment un total de 339,885, ce qui pour 100 journées de détention tant dans les prisons que dans les hôpitaux représente une proportion dans la Seine de 11.69 0/0 (sexe masculin 4.88, sexe féminin 29.52) dans les autres départements de 1.68 0/0 (sexe masculin 1.42, sexe féminin 2.70).

Il est décédé pendant l'année 853 individus, savoir :

	Sexe masculin	Sexe féminin
Seine . . . . .	318	148
Autres départements . . . . .	331	56
	<u>649</u>	<u>204</u>

Pour s'expliquer les chiffres élevés des admissions à l'infirmerie, des journées de maladie et des décès dans les prisons de la Seine, il faut se souvenir que la population de ces établissements renferme des éléments qui doivent fournir une proportion exceptionnelle de malades et de morts : les mendiants des deux sexes internés à la maison de répression de Saint-Denis et les filles détenues à Saint-Lazare pour y être traitées de maladies syphilitiques.

La mortalité est beaucoup plus considérable dans les hôpitaux que dans les infirmeries, le règlement du 30 octobre 1841 prescrivant de n'y transférer que les individus atteints d'affections très graves.

Il a été accompli pendant l'année 12 suicides, dont 3 dans la Seine par des hommes, 8 par des hommes, 1 par une femme dans les autres départements. On en avait constaté 23 en 1877.

*Aliénation mentale.*

L'existence de l'aliénation mentale a été constatée chez 970 individus dont 771 du sexe masculin, 199 du sexe féminin.

Parmi ces aliénés, 653 hommes, 173 femmes étaient inculpés, révenus ou accusés, 418 hommes, 26 femmes étaient condamnés. Dans les 444 individus non condamnés qui représentent la part du département de la Seine, 406 avaient été placés d'office au dépôt de la préfecture de police, le plus souvent sans qu'il y eut de faits délictueux relevés à leur charge, afin d'être soumis à un examen médical, à la suite duquel l'administration les a dirigés sur des asiles spéciaux.

Voici quelle était la répartition 0/0 des aliénés par rapport à la durée de la détention.

	Sexe masculin	Sexe féminin
Dans les quinze premiers jours . . . . .	33,90	46,45
Après plus des quinze premiers jours jusqu'à un mois . . . . .	22,03	23,08
Après plus d'un à trois mois . . . . .	32,20	30,77
— plus de trois à six mois . . . . .	8,48	
— plus de six mois à un an . . . . .	2,54	
— plus d'un à deux ans . . . . .	»	
— plus de deux ans . . . . .	0,85	

En 1877 on comptait, dans l'ensemble des prisons, pour le sexe masculin, pendant la première période 37 0/0, pendant

la seconde 12 0/0, pendant la troisième 29 0/0, pendant la quatrième 16 0/0, pendant la cinquième 5 0/0, pendant la sixième néant, pendant la septième 1 0/0 ; pour le sexe féminin, pendant la première 34.48, pendant la seconde 24.14, pendant la troisième 21.14, pendant la quatrième 10.34, pendant la cinquième 3.45, pendant la sixième 3.45.

L'épilepsie sans aliénation s'est révélée chez 75 individus du sexe masculin, 17 du sexe féminin dans la Seine, 176 du sexe masculin, 40 du sexe féminin dans les autres départements. Ces chiffres étaient 80 et 13 pour la Seine, 191 et 42 pour les autres départements en 1877.

*État disciplinaire.*

Il a été condamné par les juridictions ordinaires pour crimes ou délits commis dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, 80 individus, 1 homme aux travaux forcés, 1 à la réclusion, 75 à l'emprisonnement, 3 femmes à l'emprisonnement. En 1877 le nombre des condamnés avait été de 78, dont 1 homme à la peine capitale.

On a constaté 25,928 infractions, soit par jour et par 100 détenus :

Sexe masculin 0,31 contre 0,36 en 1877.

Sexe féminin 0,06 — 0,16 —

Les principales sont des actes de violence, d'immoralité et de refus de travail.

Les proportions sont à peu près les mêmes qu'en 1877, pour les infractions comme pour les punitions. Celles-ci consistent principalement en mises en cellules, privations alimentaires, amendes, etc.

Dans les prisons de la Seine il n'y a pas eu d'évasion ; une tentative a été commise par une femme. Dans les prisons des autres départements, il y a eu 32 évasions dont 27 suivies de réintégration et 73 tentatives ; une femme s'est évadée et a été reprise ; 2 ont échoué dans leurs tentatives. En 1877 il n'y a pas eu d'évasions de femmes ; 45 hommes s'étaient évadés dont 30 avaient été réintégrés, il y avait eu 50 tentatives.

*Enseignement scolaire.*

Le nombre des écoles existant dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction a été de 96, savoir :

Pour le sexe masculin seulement . . . . .	83
Pour le sexe féminin . . . . .	3
Pour les deux sexes . . . . .	10

Il y avait ainsi 93 écoles pour le sexe masculin, 13 pour le sexe féminin, réparties entre 71 départements : la Seine en possédait 6 dont 1 à la prison de Saint-Lazare pour les femmes, 1 à la prison de la Petite-Roquette pour les jeunes détenus. Ceux dans lesquels, à raison, soit de l'insuffisance des locaux, soit de toute autre circonstance, il n'avait pas encore été possible d'organiser, sont : l'Ain, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, l'Ariège, l'Aude, le Calvados, la Charente-Inférieure, la Corse, l'Hérault, l'Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, la Haute-Marne, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, le territoire de Belfort, la Seine-et-Marne.

Le mouvement des écoles est représenté par les chiffres suivants :

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Présents au 31 décembre 1877 . . . . .	276	62	1.660	82
Admis pendant l'année	<u>1.807</u>	<u>269</u>	<u>6.325</u>	<u>371</u>
Ensemble . . . . .	2.083	431	7.985	453
Sortis pendant l'année.	<u>1.827</u>	<u>373</u>	<u>6.274</u>	<u>370</u>
Reste au 31 décembre 1878	<u>256</u>	<u>58</u>	<u>1.711</u>	<u>83</u>

Voici quelles étaient les proportions des détenus ayant fréquenté l'école au point de vue de leur instruction au moment de leur admission :

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Illettrés . . . . .	32.74	42.46	40.80	40.40
Sachant lire . . . . .	8.88	40.57	26.84	29.36
Sachant lire et écrire . . . . .	43.16	16.94	20.71	15.01
Possédant une instruction plus élevée . . . . .	15.22	0.23	11.56	15.23

Sur 100 détenus ayant fréquenté l'école 49.69 dans les prisons de la Seine, 80.91 dans celles des départements ; sur 100 détenus du sexe féminin, 49.65 dans les autres départements ont acquis quelque instruction ; les proportions étaient respectivement 49.14 et 82.39 0/0, 55.38 et 71.23 0/0 en 1877.

*Travail.*

Au 31 décembre 1878 la population était ainsi répartie sur le rapport de l'occupation et de l'inoccupation :

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Sur 100 condamnés :				
Occupés . . . . .	85,83	51,75	82,16	83,89
Inoccupés . . . . .	14,17	48,25	17,84	16,11
Sur 100 prévenus :				
Occupés . . . . .	44,73	32,56	15,51	19,26
Inoccupés . . . . .	55,27	67,44	84,49	80,74
Ou sur 100 détenus de toutes catégories :				
Occupés . . . . .	74,57	49,24	59,82	64,93
Inoccupés . . . . .	25,43	50,76	40,18	35,07

En 1877, la proportion générale des détenus occupés était au 31 décembre dans la Seine de 70.54 0/0 pour le sexe masculin, 52.02 pour le sexe féminin ; dans les autres départements de 69.30 0/0 et 60,69.

Le total des journées a été de 4,064,602, dont 1,013,376 dans les prisons de la Seine, 3,051,226 dans les autres départements, ce qui correspond à un effectif moyen de 13,154 travailleurs, soit 57.23 0/0 contre 54 en 1877.

Le produit du travail s'est élevé à 2,054,560 fr. 29 c., dont 588,072 fr. 95 c. dans les prisons de la Seine et 1,288,109 fr. 35 c. dans les autres, soit en moyenne par journée de travail pour le département de la Seine, 55 c. 07 contre 55 c. 50 en 1877, pour les autres départements 49c. 06 contre 51 c. 37. ensemble 50 : c. 55 contre 52c. 48 ; et par journée de détention, pour la Seine 28 c. 08, contre 27 c. 62 pour les autres départements, 23 c. 38 contre 22 c. 86, ensemble 24 c. 50 contre 24 c. 03.

La somme de 2,054,560 fr. 29 c., a été ainsi répartie :

	Seine.	Autres départements.	Totaux.
Au pécule des détenus {			
sexe masculin . . . . .	227,314 43	663,371 96	890,686 39
sexe féminin . . . . .	79,066 49	113,643 24	192,709 73
Au Trésor ou aux entrepreneurs . . . . .	251,692 03	719,472 14	971,164 17
	<u>558,072 95</u>	<u>1,496,487 34</u>	<u>2,054,560 29</u>

Soit par journée de détention :

Au pécule des détenus :	15 c., 42	12 c., 14	12 c., 91
Au Trésor ou aux entrepreneurs :	12 c., 66	11 c., 24	11 c., 59

Ces moyennes sont toutes un peu plus élevées qu'en 1877, où le pécule des détenus était de 12 c. 63, la part du Trésor ou des entrepreneurs de 11 c., 40.

*Algérie.*

Par suite de diverses mesures relatives à l'organisation des prisons annexes, 34 de ces lieux de détention renfermant au 31 décembre 1877 un effectif de 124 hommes et 6 femmes et qui étaient compris dans les chambres et dépôts de sûreté, figurent depuis 1878 dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction.

*Chambres et dépôts de sûreté.*

Déduction faite des 124 hommes et 6 femmes cités plus haut, les chambres et dépôts renfermaient :

Au 31 décembre 1877 . . . . .	4	détenus.
Les entrées forment un total de . . . . .	19.559	—
Ensemble . . . . .	19.563	—
Les sorties de . . . . .	19.536	—
Il restait au 31 décembre 1878 . . . . .	27	détenus.

Les journées de détention sont au nombre de 24,907, soit une moyenne de 68 détenus.

*Maisons d'arrêt, de justice et de correction et prisons annexes.*

Il y a 55 établissements et 43 prisons annexes.

*Mouvement d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre.*

Au 31 décembre 1877, l'effectif se composait de . . . . .	2.530	détenus.
Le total des entrées s'est élevé à . . . . .	33.463	—
Ensemble . . . . .	35.993	—
Celui des sorties à . . . . .	23.377	—
L'effectif au 31 décembre était de . . . . .	2.616	détenus.

Le total des journées de détention a été de 985,095, soit une population moyenne de 2,669 détenus. En y ajoutant la population moyenne des chambres et dépôts de sûreté, on trouve

en 1878, 2,767 détenus contre 2,369 en 1877, soit une augmentation de 398.

*État sanitaire. — Aliénation mentale. — Suicides.*

Le nombre des cas de maladie constatés a été en 1878 de 1,279, dont 1,260 pour le sexe masculin, 19 pour le sexe féminin, soit par jour et pour 100 détenus 0.13 et 0.07 contre 0.13 et 0.16 en 1877.

Le total des journées de traitement s'est élevé à 22,553, soit par rapport au total des journées de présence des détenus, tant dans les établissements dépendant de l'administration pénitentiaire que dans les hôpitaux, une proportion de 2.56 0/0 pour le sexe masculin, 2.85 pour le sexe féminin dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, 0.06 et 1.22 0/0 dans les prisons annexes.

Il est décédé 7 hommes et 25 femmes.

Il y a eu un suicide (homme).

On a constaté huit aliénations mentales chez les hommes dont 4 se trouvaient en état de détention préventive et 4 condamnés depuis 15 jours au plus ; 4 autres ont été reconnus atteints d'épilepsie.

Il n'est signalé parmi les femmes aucun cas d'aliénation mentale ou d'épilepsie.

*État disciplinaire.*

A raison de la difficulté que, faute d'un personnel expérimenté, la mise en pratique des règlements pénitentiaires rencontre dans les prisons annexes, les renseignements relatifs à l'état disciplinaire offrent peu d'intérêt. Il y a eu 70 infractions et autant de punitions, aucune évasion n'a été consommée ni tentée ; aucun détenu n'a été déféré aux tribunaux.

Dans les maisons d'arrêt de justice et de correction 2 individus ont comparu devant la juridiction ordinaire, 1,178 infractions pour le sexe masculin, 50 pour le sexe féminin ont amené les détenus devant le prétoire. Il a été infligé un même nombre de punitions.

Pendant l'année 20 hommes ont tenté de s'évader, 5 ont réussi, 15 ont été réintégrés dans l'année ; en 1877 il y avait eu 29 tentatives, 28 évasions et 12 réintégrations.

*Travail.*

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 279,998 dont 271,767 pour le sexe masculin 8,291 pour le sexe féminin, soit 906 travailleurs en moyenne, 879 du sexe masculin, 27 du sexe féminin.

Au 31 décembre, il y avait sur 200 détenus :

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total.
Occupés . . . . .	35.12	50.77	35.51
Inoccupés. . . . .	64.88	29.24	64.19

La proportion générale des détenus occupés était en 1877 de 36.42 0/0.

Le produit du travail est monté à 89,253 francs dont 86,77.155 pour les hommes, 2,484.45 pour les femmes.

La moyenne ressort :

	Par journée de travail		Par journée de détention	
	en 1878	en 1877	en 1878	en 1877
Pour le sexe masculin.	31.90	36.95	9.04	12.21
Pour le sexe féminin.	29.69	32.08	9.65	6.06
Ensemble. . . . .	<u>31.88</u>	<u>36.84</u>	<u>9.06</u>	<u>10.96</u>

Sur cette somme de 89,253 francs, il a été attribué aux détenus 45,759 fr. 11 c.; aux entrepreneurs 43,493 fr. 89 c. soit par journée de détention, aux uns 0,465, aux autres 0,441 en 1878 contre 5.10 et 4.93 en 1877.

*Dépôt de condamnés aux travaux forcés.*

La population du dépôt de condamnés aux travaux forcés de Saint-Martin-de-Ré était au 31 décembre 1877 de . . .	281
Il est entré pendant l'année . . . . .	843
Ensemble . . . . .	1.124
Il est sorti. . . . .	1.044
Il restait au 31 décembre 1878. . . . .	<u>80</u>

Parmi les 1,025 condamnés transférés aux colonies pénales, 4 ont été dirigés sur le quartier spécial établi à Avignon pour les forçats, la plupart d'origine africaine ou asiatique, qui doi-

vent subir leur peine à la Guyane. Les autres, soit 1,021, ont été embarqués à destination de la Nouvelle-Calédonie.

Le nombre des journées de détention s'est élevé en 1878 à 92,553, soit une population moyenne de 254 contre 310 en 1877. La durée du séjour au dépôt correspond à 82 jours 1/2; elle était de 86 jours 1/2 en 1877.

40.10 0/0 des condamnés contre 67.54 en 1877 avaient subi des condamnations entraînant les peines de la récidive; 17.32 0/0 contre 20.99 avaient subi des condamnations à un an et au dessous, 4.39 0/0 contre 5.63 avaient été renfermés comme jeunes détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle; enfin 38.19 0/0 contre 5.84 étaient exempts d'antécédents judiciaires.

On voit que pour cette catégorie de détenus, la récidive est moins considérable et qu'il y a une amélioration à noter.

Des commutations de peine ont été accordées à 15 condamnés.

Au point de vue disciplinaire, la situation a été moins satisfaisante qu'en 1877. On a relevé 788 infractions, soit 0.85 par jour contre 0.78 en 1877.

Les mesures auxquelles ces infractions ont donné lieu sont : la réprimande, la mise en cellule, les privations alimentaires, les amendes, etc.

De même que l'année précédente, aucune évasion n'a été exécutée ni tentée.

L'état sanitaire a été moins bon qu'en 1877.

Le nombre des entrées à l'infirmerie a été de 97, soit 0.10 par jour et pour 100 détenus, celui des journées d'infirmerie de 1,053 ou 1.62 pour 100 journées de détention, et celui des décès de 6 ou 2.38 0/0 par rapport à la population moyenne. Les proportions étaient respectivement de 0.09 0/0, 2.14 et 1.98 en 1877.

Les maladies dominantes ont été : les fièvres diverses, les indigestions ou embarras gastriques, les gastrites, entérites, les maladies des organes génitaux, les pneumonies, pleurésies, etc.

Les décès se répartissent ainsi : pneumonie, pleurésie, 4, phtisie, 1, entérite, 1.

On n'a constaté ni aliénation mentale, ni épilepsie, ni suicide.

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 60,733, soit en moyenne 197 travailleurs ou 77.56 sur 100 détenus en 1878 contre 82,20 en 1877.

Le montant du produit du travail a atteint seulement le

chiffre de 24,912 fr. 05 c. ou 41 c. 02 par journée de travail, 26 c. 91 par journée de détention en 1878, au lieu de 43 c. 20 et 30 c. 11 en 1877.

Il est à remarquer que les condamnés aux travaux forcés emploient en achat d'effets d'habillement et menus ustensiles presque autant qu'en achat de vivres, tandis que les détenus des maisons centrales n'affectent au premier de ces articles qu'une très faible portion de leur pécule. Cette différence correspond aux dépenses que les forçats sont autorisés à faire pour se pourvoir de divers objets à leur usage au moment de leur débarquement.

### Dépenses. — État du personnel.

Le service pénitentiaire a fait l'objet au budget du ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1878, de dix chapitres numérotés XIV à XVII, XVII bis, XVII ter, XVIII à XXI. Les crédits primitifs ou supplémentaires ouverts à ces chapitres forment un total de 24,866,725 francs, savoir :

Chapitre XIV. Personnel . . . . .	Fr.	5.479.000	»
— XV. Entretien des détenus . . . . .		12.507.080	»
— XVI. Transport des détenus et des libérés; secours de route. . . . .		533.000	»
— XVII. Travaux ordinaires aux bâtiments (services à l'entreprise). . . . .		229.000	»
— XVII bis. Mobilier (services à l'entreprise) . . . . .		86.000	»
— XVII ter. Travaux ordinaires aux bâtiments et mobilier (services en régie). . . . .		290.000	»
— XVIII. Exploitations agricoles (dépenses diverses). . . . .		668.645	»
— XIX. Acquisitions et constructions. . . . .		560.000	»
— XX. Subvention aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1876. . . . .		264.000	»
— XXI. Remboursement sur les produits du travail des détenus . . . . .		4.250.000	»
TOTAL. . . . .	Fr.	<u>24.866.725</u>	»

Les dépenses effectuées s'élèvent pour le chapitre XX à

101,012 francs et pour les neuf autres chapitres à la somme totale de 24,081,406 fr. 50 c.,

Ces dépenses sont atténuées par la perception au profit du Trésor d'une somme de 5,600,481 fr. 50 c., encaissées soit à charge de remboursement, soit à titre définitif et provenant tant du produit du travail des détenus que de divers produits accessoires.

D'autre part, il a été rétabli au crédit du chapitre XV une somme de 14,435 fr. 89 c. pour frais d'entretien de détenus militaires et marins déposés dans les prisons civiles, et au crédit du chapitre XVI une autre somme de 1,267 fr. 45 c. représentant les frais de transfèrement de prisonniers des mêmes catégories. Mais comme les données numériques afférentes à ces individus figurent dans les tableaux de la statistique, il n'y a pas lieu de retrancher des comptes du service pénitentiaire les sommes dont il s'agit.

Si l'on considère séparément les divers groupes d'établissements pénitentiaires, abstraction faite des dépenses dites d'acquisition et de construction, on constate que les frais de détention comprenant les émoluments des personnes, l'entretien des détenus, les travaux ordinaires aux bâtiments, les fournitures de mobilier, etc., s'élevant, après imputation des produits versés au Trésor à la somme de 17,052,366 fr. 08 c., savoir :

#### France.

Maisons centrales de force et de correction	Fr.	3.206.962	78
Pénitenciers agricoles. . . . .		1.028.893	56
Maisons de détention. . . . .		290.059	65
Dépôt de forçats. . . . .		164.732	68
Maisons d'arrêt de justice et de correction (Seine)		2.042.825	42
Maisons d'arrêt de justice et de correction (autres départements) . . . . .		6.293.187	37
Établissements de jeunes détenus publics . . . . .		751.271	16
— — — privés, garç.		1.502.653	30
— — — filles		410.321	50

#### Algérie.

Maisons centrales de force et de correction . . . . .	572.039	01
Maisons d'arrêt, de justice et de correction . . . . .	737.142	65
Établissement privé de jeunes garçons. . . . .	52.187	»

Total. . . . Fr. 17.052.366 08

La moyenne ressort par journée de détention et pour tous les établissements à 82 c. 11 contre 79.65 en 1877. Dans les maisons centrales de France on trouve que la dépense s'est élevée sur l'ensemble à 51 c. 84 en 1878 contre 54 84 en 1877.

La somme de 471,481 fr. 82 c. imputée sur les crédits du chapitre XIX du budget a été employée aux travaux ci-après :

*Maisons centrales.*

<i>Albertville.</i> Achèvement des deux ailes du bâtiment central . . . . .	Fr.	1.029 02
<i>Amiens.</i> Construction d'une chapelle . . . . .		13.277 57
<i>Landerneau.</i> Construction d'un bâtiment pour atelier, école, etc., . . . . .		89.441 90
<i>Loos.</i> Réfection des toitures . . . . .		5.356 29
<i>Riom.</i> Reconstruction des bâtiments de la manutention . . . . .		40.824 40
<i>Rennes.</i> Continuation des constructions . . . . .		200.437 51
<i>Clairvaux.</i> Construction d'ateliers . . . . .		28.050 64
<i>Gaillon.</i> Installation de l'éclairage au gaz . . . . .		41.500 »

*Pénitencier agricole.*

<i>Casabianda.</i> — Construction de logements d'employés, etc., . . . . .	Fr.	49.871 63
<i>Chiavari.</i> — Construction de routes, d'aqueducs, etc. Établissements de jeunes détenus . . . . .		1.811 50
<i>Saint-Hilaire.</i> — Construction d'ateliers, hangars pour le service agricole . . . . .		1.313 56
<i>Saint-Maurice.</i> — Construction d'une chapelle et installations diverses . . . . .		88.568 19
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>Fr.</b>	<b>471.481 81</b>

Les dépenses du service des transports par voitures cellulaires s'élèvent à 596,140 fr 52 c.

La transformation des prisons départementales en vue de l'application de la loi du 5 juin 1875 a donné lieu en 1878 à une dépense de 101,012 francs, savoir:

Subvention au département du Doubs pour la construction à Besançon d'une maison d'arrêt de justice et de correc-

tion. . . . .	Fr.	27.946 42
Subvention au département de Seine-et-Oise pour la reconstruction de la prison de Pontoise . . . . .		16.122 76
Subvention au département de la Côte-d'Or pour l'appropriation d'une maison d'arrêt et de dépôt près le palais de justice de Dijon . . . . .		17.982 69
Subvention au département d'Indre-et-Loire pour diverses appropriations à la prison de Tours . . . . .		11.200 60
Subvention au département de Maine-et-Loire pour diverses appropriations à celle d'Angers . . . . .		7.361 16
Subvention au département de Seine-et-Oise pour diverses appropriations à la maison d'arrêt et de justice de Versailles . . . . .		3.410 63
— à la prison d'Étampes . . . . .		1.687 74
<b>Ensemble.</b> . . . .	<b>Fr.</b>	<b>85.412 »</b>
Confection de plans spécimens . . . . .		15.600 »
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>Fr.</b>	<b>101.012 »</b>

Le personnel des divers services pénitentiaires qui, en 1877, comptait 4,920 fonctionnaires, représentait à la fin de 1878 un effectif de 4,928.

Il y avait eu en France une diminution de 26 fonctionnaires et une augmentation de 34 en Algérie.

En résumé, l'administration pénitentiaire a pourvu en 1878 avec le concours de ces 4,928 fonctionnaires à la détention d'une population de 56,896 individus en moyenne, au transport d'environ 27,000 prisonniers, et ses dépenses se sont élevés à 24,091,112 fr. 78 c., ses recettes 5,600,481 fr. 59 c. de sorte que ce service a coûté au Trésor 18,490,631 fr. 19 c.

De tout ce qui précède, il résulte que les améliorations n'ont pas été considérables. Nous ne trouvons que peu de choses sur la récidive dans la statistique de 1878; aucun renseignement, à cet égard, sur les détenus renfermés dans les maisons d'arrêt de justice et de correction; si des diminutions peuvent être constatées pour les hommes dans les maisons centrales, pour les jeunes détenus dans les établissements d'éducation

correctionnelle, surtout pour les condamnés aux travaux forcés, elles sont compensées par des augmentations généralement presque aussi fortes.

La situation était donc sensiblement la même à la fin de 1877 et à la fin de 1878.

Il n'est pas question du patronage pour les libérés et la statistique s'arrête à la sortie de la prison, sans plus s'inquiéter de ceux qui sont rendus à la société.

E. PAGÈS.

REVUE DU PATRONAGE  
ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES  
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

(Suite) (1)

ÉTRANGER

I

*Projet de statuts pour la Société protectrice des  
prisonniers libérés de Varsovie.*

**I. — But et moyens d'action.**

1. — La Société a pour but :

a. De prêter des secours nécessaires moraux et matériels aux prisonniers libérés, sans distinction de sexe ni de religion, afin de les affermir dans la voie d'une vie honnête et laborieuse, ainsi que pour les préserver d'une rechute.

b. D'influer autant que possible sur l'amendement et la moralisation des prisonniers dans les prisons de la circonscription judiciaire de Varsovie, l'arrondissement de la Cour de Justice de Varsovie.

2. — La Société n'étend sa protection que sur ceux des prisonniers libérés, qui :

a. Seront reconnus par la Direction de la Société comme capables de se corriger moralement ;

b. Accepteront volontairement cette protection ou la demanderont ;

---

(1) Voir le commencement de cette Revue, page 560.